



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 26 août 2015**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Cabinet du directeur général

Adoption de l'ordre du jour de la séance du comité exécutif

10.002 Procès-verbal

CE Service du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 août 2015, à 8 h 30

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier concerne l'autorisation du lancement d'un appel d'offres. En vertu du paragraphe 2 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.004 Contrat de services professionnels

CE Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications - 1156157001

Accorder un contrat à les Publications BLD inc. pour l'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie - Dépense maximale de 42 500,51 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré - Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 25 323,24\$ taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie - Approuver un projet de convention à cet effet

20.005 Contrat de services professionnels

CG Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre - 1155138001

Autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$ taxes incluses, ainsi que le virement du même montant en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres, pour une période de 18 mois, dans le cadre du contrat à l'École nationale d'administration publique (CG14 0370), majorant ainsi le montant total du contrat de 743 000 \$ à 988 000 \$ taxes incluses

Compétence d'agglomération : Acte mixte

20.006 Contrat de services professionnels

CM Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique - 1153815003

Accorder un contrat de services professionnels à Les Productions Facile pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée "Les arts s'invitent au Jardin" (édition 2016) - Somme maximale de 183 960 \$ taxes incluses - Contrat de gré à gré - Approuver un projet de convention à cette fin

20.007 Entente

CM Service de la diversité sociale et des sports - 1153381001

Approuver le projet d'accord de subvention entre le ministre de la Sécurité publique Canada (Centre national de prévention du crime (CNPC)) et la Ville de Montréal, par lequel une aide financière d'un montant maximal de 867 601,71 \$ est octroyée à la Ville de Montréal pour la mise en Suvre du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », pour la période du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2018, dans le cadre du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC)

20.008 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

Ce dossier requiert des vérifications additionnelles avant son approbation finale. En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), il sera traité à huis clos

20.009 Obligations contractuelles

CE Service des infrastructures voirie et transports , Direction des infrastructures - 1156896016

Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur les lots 2 244 000, 2 244 001, 2 244 002, 2 244 012 et 2 244 013 du cadastre du Québec situé au nord-ouest de l'avenue Pierre-De Coubertin, entre les avenues Mercier et Lebrun dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Article 193 de l'annexe C de la Charte.

20.010 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Service des grands parcs_ verdissement et du Mont-Royal - 1151701013

Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ sans taxes à l'organisme à but non lucratif Espace La Fontaine pour la réalisation d'une exposition Hommage à Bronwyn Chester et à ses arbres du parc La Fontaine / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

20.011 Autres affaires contractuelles

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151368011

Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un projet d'acte de vente d'un immeuble avec bâtiments dessus érigés, situés au 600 boulevard De Maisonneuve Ouest, 1444 rue Union, 1445 rue University, 1333 rue University et 625 rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, par Corporation immobilière Omers et 2073584 Ontario inc. à 600 de Maisonneuve Ltée, considérant qu'une partie des droits détenus par emphytéose dans cet immeuble appartient à la Ville.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Adhésion / Cotisation

CE Service du développement économique - 1155175004

Adhérer au programme d'assurances pour les OBNL offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec et reconnaître aux fins du programme les organismes mandataires des six (6) pôles de développement économique local.

30.002 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la culture - 1140810002

Autoriser, des virements budgétaires totalisant 58 734 \$ vers le budget de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et 2 640 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture; Autoriser les ajustements récurrent aux bases budgétaire 2016 et 2017 des unités concernés.

30.003 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Service de la gestion et de la planification immobilière - 1151020001

Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière, des activités d'entretien de la bibliothèque Rivière-des-Prairies pour un montant annuel de 89 749 \$ à compter du 18 janvier 2015 et autoriser le virement budgétaire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies vers le SGPI conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

40 – Réglementation

40.001 Ordonnance - Autre sujet

CE Direction générale , Bureau des relations internationales - 1157041001

Autoriser l'occupation du chalet du Mont-Royal par Montréal International pour le lancement officiel du Réseau des ambassadeurs du Grand Montréal qui se tiendra le 30 septembre 2015 de 15 h à 24 h. Édicter une ordonnance autorisant la gratuité du loyer en vertu de l'article 14 du Règlement sur les tarifs d'agglomération 2015 d'une valeur de 6 500 \$ et payer les dépenses liées aux frais usuels pour l'utilisation du chalet à la Division des événements publics, estimé à 1500\$.

40.002 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

40.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

En vertu du paragraphe 8 de l'article 8 du Règlement intérieur du comité exécutif relatif à la conduite de ses affaires (RCE 04-008), ce dossier sera traité à huis clos

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale . Cabinet du directeur général

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE :	15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM :	3
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG :	2

**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 5 août 2015 à 8 h 30
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Denis Coderre, Maire
M. Pierre Desrochers, Président du comité exécutif
M. Harout Chitilian, Vice-président du comité exécutif
M. Dimitrios (Jim) Beis, Membre du comité exécutif
M. Richard Bergeron, Membre du comité exécutif
M. Russell Copeman, Membre du comité exécutif
Mme Manon Gauthier, Membre du comité exécutif
M. Lionel Perez, Membre du comité exécutif
Mme Chantal Rouleau, Membre du comité exécutif
M. Aref Salem, Membre du comité exécutif
Mme Monique Vallée, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Anie Samson, Vice-présidente du comité exécutif
M. Réal Ménard, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Me Jean-François Milot, Chef de division - soutien aux instances
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville
M. Jacques A. Ulysse, Directeur général adjoint - Services institutionnels
M. Marc Blanchet, Directeur général adjoint - Développement
Mme Chantal Gagnon, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
M. Francesco Miele, leader de la majorité
Mme Suzanne Décarie, conseillère associée
Mme Mary Deros, conseillère associée
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller associé
M. Richard Guay, conseiller associé
Mme Chantal Rossi, conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE15 1340

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 5 août 2015, en y retirant les articles 20.014, 20.062, 20.072, 20.074, 20.075, 20.083, 30.010, 40.003 et 50.001.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE15 1341

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE15 1342

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE15 1343

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 10 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE15 1344

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 17 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE15 1345

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE15 1346

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE15 1347

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 7 juillet 2015.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE15 1348

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 283 531,36 \$, taxes incluses, pour la mise en place d'une infrastructure de fibre optique (réseaux secondaires) nécessaire au raccordement futur de 10 nouveaux réseaux de feux de circulation au Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU);

- 2- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à cette fin à Cogeco Services réseaux, fournisseur exclusif, pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 257 755,78 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 2 juin 2015;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1150748003

CE15 1349

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Manufacturier Sheltec inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la fabrication de corbeilles à papier fixes et événementielles, pour le secteur du Lac aux Castors du parc du Mont-Royal, site patrimonial déclaré, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 188 092,25 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6748 ;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1150504012

CE15 1350

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à *Rherig Pacific Company*, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une période de 48 mois avec une option de prolongation annuelle, pour la fourniture de bacs roulants de 360 litres pour la collecte des matières organiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 31 995 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14097 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à IPL Inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour une période de 48 mois avec une option de prolongation annuelle, pour la fourniture de bacs roulants de 80 litres, 120 litres et 240 litres pour la collecte des matières organiques, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 847 165 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14097 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1152621003

CE15 1351

Vu la résolution CA15 170194 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 22 juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 759 937,73 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la prolongation prévue au contrat pour la collecte des matières recyclables, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, pour l'année 2016, dans le cadre du contrat accordé à Environnement Routier NRJ inc. (CA12 170368), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 348 239,87 \$ à 7 108 177,76 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1154644006

CE15 1352

Vu la résolution CA15 27 0234 du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 455 004,79 \$, taxes incluses, afin d'exercer l'option de la prolongation prévue au contrat pour la collecte et le transport des ordures ménagères, CRD, encombrants et résidus verts, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} décembre 2015 au 30 novembre 2016, dans le cadre du contrat accordé à Services Matrec inc. (CA12 270407), majorant ainsi le montant total du contrat de 4 661 866 \$ à 6 166 870,79 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1153829006

CE15 1353

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Netsch Canada inc., fournisseur exclusif, pour la fourniture et la livraison de deux (2) pompes de marque Netsch, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 93 433,28 \$, taxes incluses, conformément à la soumission de cette firme datée du 6 juillet 2015 ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1153438008

CE15 1354

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre pour l'achat d'étuis de pistolet de marque Safariland, modèle 7TS pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM);
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Summit Canada Distributors (2418627 Ontario Ltd), ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 547,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14532 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer cette dépense de consommation à même le budget de fonctionnement du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1153997003

CE15 1355

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre conclue avec Compugen inc. et CPU Design inc. (CG13 0334), pour une période de douze mois supplémentaires, soit jusqu'au 3 septembre 2016, pour la fourniture sur demande d'ordinateurs de table, d'ordinateurs portatifs et autres équipements normalisés à toutes les unités d'affaires de la Ville de Montréal, selon les mêmes termes et conditions;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1155280001

CE15 1356

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 1 946 180,68 \$, taxes incluses, pour exercer l'option de prolongation du contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017, dans le cadre du contrat accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc. (CG12 0480), majorant ainsi le montant total du contrat de 5 838 542,01 \$ à 7 784 722,69 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1156710004

CE15 1357

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser la Ville de Montréal, en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à participer à un regroupement d'achats pour la fourniture de pneus neufs, rechapés et remoulés, en prévision du lancement de l'appel d'offres par le Centre de services partagés du Québec (CSPQ);
- 2 - d'approuver à cette fin un document intitulé << Fiche technique d'inscription >>, joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1151541002

CE15 1358

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre d'une durée de quatre ans pour la fourniture sur demande de bennes compactrices de 20 verges cubes et de bennes compactrices de 25 verges cubes ;
- 2 - d'accorder à Les Contenants Durabac inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-13738 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des unités d'affaires, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1153447002

CE15 1359

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Lumca inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de 36 mois pour la fourniture des lampadaires requis pour assurer l'éclairage des rues et des trottoirs des rues Duke, de Nazareth et des rues transversales dans le cadre du Projet Bonaventure, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 916 324,84 \$, taxes incluses, le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14380 ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1151009009

CE15 1360

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de trente-six mois, pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft ;
- 2 - d'accorder à Boivin & Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14513;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1152645001

CE15 1361

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Services d'Arbres Primeau inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour le dépistage de frênes publics dans les grands parcs, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une durée maximale de trois ans, aux prix de sa soumissions, soit pour une somme maximale de 350 098,88 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14497 ;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1156620008

CE15 1362

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder trois contrats à Services d'Arbres Primeau inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le dépistage de frênes sur le domaine public pour les secteurs Ouest, Centre et Est, dans le cadre de la stratégie de lutte à l'agrile du frêne, pour une durée maximale de trois ans, aux prix de sa soumission, pour une somme maximale de 733 793,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14498 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1156620013

CE15 1363

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder à Centre de tri Mélimax, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour le territoire indiqué au dossier décisionnel, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 80 296 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14291 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération

- 1 - d'accorder à Écoservices TRIA, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour les territoires indiqués au dossier décisionnel, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 611 688 \$, taxes incluses;
- 2 - d'accorder à Multi-Recyclage S. D., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réception, le tri et la mise en marché de bois trié, pour les territoires indiqués au dossier décisionnel, pour une période de 58 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 440 964 \$, taxes incluses;

le tout conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14291 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1152621004

CE15 1364

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure une entente-cadre d'une durée approximative de 8 mois à compter de son émission, pour la fourniture et la livraison sur demande d'abrasifs d'hiver;
- 2- d'accorder à Carrières St-Jacques inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14421 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1155331007

CE15 1365

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Qualivac inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat d'une durée de douze mois pour la location d'équipements avec opérateurs pour divers travaux de pompage et nettoyage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 439 491,94 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 040-033-AE15;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1153438009

CE15 1366

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Détection de fuite PGS inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'un système permanent de surveillance pour la détection des fuites d'eau sur le réseau secondaire d'eau potable, pour le secteur du centre-ville, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 242 534,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14408 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1152518001

CE15 1367

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 782 025,46 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux d'aménagement extérieur de la partie nord du TAZ, situé au 8931, avenue Papineau, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entreprises de construction Ventec inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 764 779,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SDSS - 1501;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1154332004

CE15 1368

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 2 893 262,01 \$, taxes incluses, pour la construction de la passerelle Lapierre dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 743 262,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 07-11101;

3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1150541017

CE15 1369

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 519 023,83 \$, taxes incluses, pour la consolidation des actifs des conduites d'eau principales en lien avec le SRB PIE-IX, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder au seul soumissionnaire, Les Constructions RRN inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 406 503,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10076;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1156274001

CE15 1370

Vu la résolution CA15 12185 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 250 146,16 \$, taxes incluses, pour les travaux relatifs à la construction d'une conduite d'égout pluvial et d'une chambre de régulation dans les rues Bombardier et Colbert, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Payette Itée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 202 063,62 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-02;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1151154012

CE15 1371

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 584 781,11 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage de rue, pose d'enrobé bitumineux, de reconstruction de bordures et de trottoirs, là où requis (PCPR), dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Routek Construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 489 553,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 319901;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1154822043

CE15 1372

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 233 014,02 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la terrasse de la Maison du Meunier, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, Groupe DCR, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 208 985,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6742;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1156316006

CE15 1373

Vu la résolution CA15 20 0313 du conseil d'arrondissement de LaSalle en date du 1er juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 554 793,85 \$ taxes incluses, pour des travaux de reconstruction des réseaux d'égouts et d'aqueduc dans le boulevard LaSalle, entre la rue Alepin et la 6^e Avenue, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2- d'accorder à Les Pavages D'Amour inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 844 467,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 365351;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1156152036

CE15 1374

Vu la résolution CA13 22 0490 du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest en date du 10 décembre 2013;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 199 496,83 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout combiné, d'une conduite d'eau secondaire, de services d'eau, de drains, de chaussée flexible et de trottoirs, dans la rue Allard entre les rues Briand et d'Aragon, dans le cadre du contrat accordé à L.A. Hébert ltée (CM14 0044), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 767 958 \$ à 2 967 454,83 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1136446001

CE15 1375

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 688 286,76 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle au Centre des Loisirs Saint-Laurent situé au 1375, rue Grenet, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Trempro Construction inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 659 608,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5735;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1150652004

CE15 1376

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 579 194,26 \$, taxes incluses, pour des travaux d'électrification du Chemin de ceinture au Jardin botanique de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Pierre Brossard (1981) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 504 194,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public JA-00048;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1150185001

CE15 1377

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 145 415,38 \$, taxes incluses, pour les travaux de réfection des joints de tablier du pont Galt, situé à la jonction des arrondissements de Verdun et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Eurovia Québec Grands Projets inc. plus bas soumissionnaire, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 070 415,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 299401;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1150541026

CE15 1378

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 273 000 \$, taxes incluses, pour la construction de la chute à neige Riverside, l'enlèvement du cintrage existant dans l'intercepteur sud et le réaménagement de surface afférent, dans le cadre du Projet Bonaventure, dans les arrondissements de Ville-Marie et du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 088 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 214712;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1151009015

CE15 1379

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 344 854,19 \$, taxes incluses, pour la réalisation de divers travaux de restauration et de mise à niveau des bâtiments situés dans les parcs-nature, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Constructions et Pavages Jeskar inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 086 160,44 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-6768;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1156316007

CE15 1380

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 574 875 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux supplémentaires à l'aréna Roberto Luongo, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, dans le cadre du contrat accordé à Groupe M.E.A.S. inc. (CM14 0602), majorant ainsi le montant total du contrat de 6 459 062,27 \$ à 7 033 937,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le transfert d'une somme de 57 487,50 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des dépenses contingentes des services professionnels;
- 3- d'approuver l'addenda n° 1 modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et Régis Côté et associés, Delisle Despaux et associés inc. et Les Consultants S.M. inc. (CM12 0841), majorant ainsi le montant total du contrat de 828 186,20 \$ à 885 673,70 \$, taxes incluses;
- 4- d'approuver le principe à l'effet que l'arrondissement de Saint-Léonard s'engage à retourner les budgets non-utilisés dans le projet de l'aréna Roberto Luongo au programme du SDSS afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 5- d'imputer ces dépenses, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1150457001

CE15 1381

Vu la résolution CA15 12186 du conseil d'arrondissement d'Anjou en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 786 074,19 \$, taxes incluses, pour des travaux de réfection des infrastructures dans l'avenue du Curé-Clermont, entre les boulevards Louis-H.-La Fontaine et Joseph-Renaud, dans l'arrondissement d'Anjou, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Excavations Payette Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 678 917,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-06;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1151154026

CE15 1382

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Électricité Grimard inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de 5 panneaux de distribution principaux 600-347V et de 2 panneaux de distribution à 120-208V à la station de pompage de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 321 062,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1919-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1153334015

CE15 1383

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Site Intégration Plus inc. - Groupe SIP, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de mise en fonction du système de surveillance existant sur le site de l'usine de production d'eau potable Atwater dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 210 826,77 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5779;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1152961002

CE15 1384

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 551 380,39 \$, taxes incluses, pour la construction d'une conduite d'eau principale de 600 mm de diamètre et l'abandon de la conduite d'eau existante dans l'axe de la rue Guy, du canal de Lachine à la rue William (Les Bassins du Nouveau Havre), dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Catalogna et Frères ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 374 380,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 227703 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1154822045

CE15 1385

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 859 404,58 \$, taxes incluses, pour les travaux de reconstruction de conduite secondaire d'aqueduc et de conduite secondaire d'égout dans la rue Saint-Edward, entre la rue Saint-Alexandre et la rue De Bleury, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Les entreprises Claude Chagnon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 784 404,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-005;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1156441005

CE15 1386

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 717 090,48 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et de feux de circulation afin de sécuriser diverses intersections de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder aux Entrepreneurs Bucaro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 505 790,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 311602;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1154822047

CE15 1387

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 147 317,53 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie, d'éclairage et des feux de circulation aux intersections du chemin Du Musée, de la rue Saint-Patrick et de la 6^e Avenue, dans les arrondissements de Lachine et de LaSalle, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Les Entrepreneurs Bucaro inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 811 354,19 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 296301;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1154822051

CE15 1388

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 667 724,23 \$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux d'accessibilité universelle dans huit pavillons de parc, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Sojo inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 601 015,26 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5783;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1150652006

CE15 1389

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'installation électrique et d'automatisation pour deux pompes centrifuges à vitesse variable à la décantation à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 106 489,84 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1920-AE-15;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1153334019

CE15 1390

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 876 459,17 \$, taxes incluses, pour les travaux de restauration de réfection des volets motorisés et autres travaux au Complexe sportif Claude-Robillard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe Plombaction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 691 865,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5767;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.044 1150660005

CE15 1391

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 402 607,70 \$, taxes incluses, pour réaliser les travaux de réfection des terrains de balle au complexe sportif Claude-Robillard en vue d'y accueillir la Finale provinciale des Jeux du Québec de 2016, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Lanco Aménagement inc. plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 121 413,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 14-6719;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.045 1154332006

CE15 1392

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder à Black & McDonald ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux d'électricité, d'instrumentation et de plomberie du nouveau système d'échantillonnage à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 511 472,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2015-1905-AE;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.046 1153334021

CE15 1393

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Filtrum inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de fourniture et d'installation d'un système de contrôle de débit d'air dans les canaux des dessableurs de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 232 582,93 \$, taxes incluses conformément aux documents de l'appel d'offres public 1532-AE;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.047 1153334020

CE15 1394

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 456 681,51 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de l'atelier mécanique du complexe environnemental Saint-Michel, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Edilbec Construction inc, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 266 679,58 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5761;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.048 1156206001

CE15 1395

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 304 036,93 \$, taxes incluses, pour réaliser des travaux de reconstruction du collecteur, de la conduite d'eau secondaire, de voirie et de chemisage d'une partie du collecteur dans la rue Larivière, entre les rues d'Iberville et Dufresne, dans l'arrondissement de Ville-Marie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Sade Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 211 791,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public VMP-15-010;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.049 1156486002

CE15 1396

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 2 553 846,78 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'une cour de pratique à la caserne de pompiers n° 71, située au 5500, chemin du Bois-Franc, dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Coffrage Alliance ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 441 333,16 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public (5785);
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.050 1153456003

CE15 1397

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 187 766,31 \$, taxes incluses, dans le cadre de la réalisation de travaux de reconstruction à la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'autoriser le transfert d'une somme de 200 000 \$, taxes incluses, du poste des dépenses incidentes au poste des travaux contingents dans le cadre de la réalisation de travaux de reconstruction à la caserne de pompiers n° 75, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 3 - d'accorder à Quadrax & Associés EG (CG14 0195) ce surplus contractuel de 387 766,31 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 6 860 480,70 \$ à 7 248 247,01 \$, taxes incluses;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.051 1156342001

CE15 1398

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle de 920 074,75 \$, taxes incluses, comprenant la majoration du contrat pour une somme de 890 074, 75 \$, taxes incluses et une somme de 30 000 \$, taxes incluses, en frais incidents, dans le cadre du contrat accordé à Entreprises C. & R. Ménard inc. (CM14 0386), pour la reconstruction d'une conduite d'aqueduc principale située sur le boulevard Saint-Joseph, entre les rues Berri et Saint-Hubert, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, majorant ainsi le montant total du contrat de 8 204 924,02 \$ à 9 094 998,77 \$, taxes incluses ;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.052 1154822054

CE15 1399

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 2 473 318,51 \$, taxes incluses, pour la mise en oeuvre de divers projets de protection de bâtiments de parcs et corporatifs, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel les Services intégrés Lemay et associés inc. Bouthillette, Parizeau, inc. Élema experts-conseils inc. et Marchand Houle & Associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 208 320,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14299 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.053 1151630004

CE15 1400

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure une entente-cadre par laquelle Fujitsu Conseil (Canada) inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en expertise de développement Oracle dans le cadre du projet Harmonisation des applications Oracle, pour une somme maximale de 690 999,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14417;

- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.054 1156075003

CE15 1401

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 242 649,80 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Mont-Royal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes FABG inc., Tetra Tech QB inc., et Petropoulos, Bomis et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 101 230,55 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Mont-Royal au Programme du Service de la diversité sociale et des sports, afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.055 1150457002

CE15 1402

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 156 835,33 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna St-Donat, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Les architectes Labonté Marcil SENC, Les Services EXP inc., et Petropoulos Boomis & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 015 416,08 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna St-Donat au Programme du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.056 1150457003

CE15 1403

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 193 777,95 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna René-Masson, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Réal Paul architecte, Axor experts-conseils inc. et Petropoulos Boomis & associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 052 358,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna René-Masson au Programme du Service de la diversité sociale et des sports, afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.057 1150457004

CE15 1404

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 371 901,82 \$, taxes incluses, pour la mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Riopel Dion St-Martin inc., WSP Canada inc., et Delisle, Despaux et associés inc., firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 1 230 482,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14419 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3- d'approuver le principe à l'effet que le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) s'engage à retourner les crédits non utilisés dans le projet de mise aux normes de l'aréna Maurice-Richard au Programme du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.058 1150457005

CE15 1405

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense de 79 860,75 \$, taxes incluses, pour la mise à jour des licences progiciels Hélios, du soutien technique et des services professionnels requis ;
- 2- d'accorder à la Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires (GRICS), organisme à but non lucratif, deux contrats de gré à gré à cette fin, pour une somme maximale de 63 738,43 \$, taxes incluses ;
- 3- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.059 1156036001

CE15 1406

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Centre de recherche de l'hôpital Douglas s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour effectuer une enquête d'été, complémentaire au dénombrement du 24 mars 2015, des personnes en situation d'itinérance à Montréal, pour une somme maximale de 74 995 \$, taxes incluses, conformément à son offre de services en date du 21 juillet 2015 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.060 1156794004

CE15 1407

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - de conclure deux ententes-cadres de services professionnels pour des services en gestion de projet relatifs aux différents grands projets sur le territoire de la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver les projets de conventions par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenu les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 15-14440 et selon les termes et conditions stipulés aux projets de conventions:

CIMA+ S.E.N.C.	274 560,30 \$
Macogep inc.	210 404,25 \$

- 3 - d'imputer ces dépenses à même les budgets des unités d'affaires, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.061 1151009013

CE15 1408

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'entente de modification et de cession à intervenir entre la Ville de Montréal, Grifdor Holdings inc. et 8241945 Canada inc., concernant une entente de développement conclue entre Grifdor Holdings inc. et la Ville de Montréal, le 12 septembre 2012 (CG12 0265), pour la réalisation d'un projet immobilier sur un emplacement délimité par les rues par les rues Ottawa, de la Montagne, William et Eleanor dans le secteur Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en raison de certains ajustements apportés au projet et pour modifier certains engagements du promoteur en regard de la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.063 1156390001

CE15 1409

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet d'entente entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ), dans le cadre du projet de réaménagement du corridor de l'échangeur Sherbrooke et des voies de service de l'autoroute 25, entre les rues Sherbrooke et Notre-Dame;
- 2 - d'autoriser à cette fin une dépense maximale de 20 120 625 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le MTQ d'activités municipales prévues au projet d'entente;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.064 1140870003

CE15 1410

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une contribution financière additionnelle maximale de 155 525,37 \$, dans le cadre d'une entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'organisme à but non lucratif D-Trois-Pierres 2008-2018 (CG07 0499), majorant ainsi la contribution de 450 000 \$ à 605 525,37 \$, taxes incluses
- 2 - d'approuver le projet d'addenda 1 entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de cette contribution financière;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.065 1153277001

CE15 1411

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la signature des deux ententes cadres tripartites entre l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM), la Société d'habitation du Québec et la Ville de Montréal pour la gestion des subventions dans le cadre du Programme de supplément spécial (PSS) destiné à pallier la fin graduelle de certains programmes du supplément au loyer (PSL).

Adopté à l'unanimité.

20.066 1150640001

CE15 1412

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un protocole d'entente entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relatif à la réalisation du projet de remplacement de la passerelle Isabey-Darnley et à son entretien;
- 2- d'autoriser le maire et le greffier à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

20.067 1150541015

CE15 1413

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de protocole d'entente intermunicipale entre la Ville de Pointe-Claire et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales;
- 2- d'autoriser une dépense de 199 022,25 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Pointe-Claire;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.068 1155035007

CE15 1414

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Westmount et la Ville de Montréal pour l'acquisition, l'installation et la maintenance de terminaux d'utilisateurs de radiocommunications vocales;
- 2- d'autoriser une dépense de 205 250,05 \$, taxes incluses, remboursable par la Ville de Westmount;
- 3- d'autoriser le directeur du Service des technologies de l'information à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;

4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.069 1155035009

CE15 1415

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 90 000 \$, échelonné sur deux ans, à la Corporation de l'École Polytechnique pour développer une application web 2.0 dédiée aux responsables de la sécurité civile et aux gestionnaires des réseaux essentiels d'infrastructures pour anticiper puis gérer la propagation des effets domino entre ces réseaux et d'en assurer l'opérationnalisation sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.070 1153980002

CE15 1416

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver un protocole d'entente de collaboration entre la Ville de Montréal et le ministère des Transports du Québec (MTQ) quant au réaménagement de certaines entrées et sorties de l'autoroute Ville-Marie, dans le cadre du Projet Bonaventure.

Adopté à l'unanimité.

20.071 1151009010

CE15 1417

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'acte par lequel Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, cède à titre gratuit à la Ville de Montréal, aux fins d'agrandissement du parc-nature du Cap Saint-Jacques, le lot 5 426 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 132 035,8 mètres carrés, ayant front sur le chemin Cherrier, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève, sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte de donation;
- 2 - d'inscrire au registre du domaine public, comme parc, le lot 5 426 463 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.073 1144962010

CE15 1418

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de convention de prolongation du bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Dupuis Commercial Trust, pour une période additionnelle de 42 mois débutant le 1^{er} octobre 2015, des espaces à bureau d'une superficie approximative totale de 920,58 mètres carrés, situés au 3^e et au 6^e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, moyennant un loyer total de 1 067 458,52 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prolongation de bail;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.076 1155323003

CE15 1419

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver le projet de 8^e convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Gestions Planeta S.E.C., pour une période additionnelle de 5 ans, soit du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2019, un espace à bureaux d'une superficie de 1 870 pieds carrés, situé au 2120, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Service des ressources humaines, moyennant une dépense totale de 249 188,77 \$, taxes incluses, et ce, aux termes et conditions stipulés au projet de bail;

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.077 1155840004

CE15 1420

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver un projet d'entente de modification no 1 du bail par lequel la Ville de Montréal loue du Conseil national de recherches du Canada, pour une période de huit mois à compter du 1^{er} septembre 2015, des espaces de laboratoire d'une superficie d'environ 153,59 mètres carrés, situés au 6100, avenue Royalmount, à des fins de relocalisation temporaire de l'usine Charles-J Des Bailleurs, moyennant un loyer total de 31 636,19 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2 - d'autoriser une dépense additionnelle maximale de 32 767,88 \$, taxes incluses, payable en 2015, pour les travaux d'aménagement, les contingences et les incidences;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.078 1156025012

CE15 1421

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'accorder un soutien financier totalisant la somme maximale et non récurrente de 740 000 \$ à l'organisme Championnats du monde de gymnastique artistique 2017 pour soutenir l'organisation et la tenue des 47^{es} Championnats du monde de gymnastique artistique à Montréal en 2017;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions d'octroi de ce soutien financier;
- 3 - d'autoriser un virement budgétaire de 140 000 \$ en 2015 en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration vers le budget 2015 du Service de la diversité sociale et des sports (SDSS);
- 4 - d'autoriser un ajustement de 200 000 \$ de la base budgétaire pour 2016 et un ajustement additionnel non récurrent de 200 000 \$ pour 2017 (pour un total de 400 000 \$ en 2017) du SDSS et tenir compte que cet ajustement totalisant 400 000 \$ ne sera plus récurrent à compter de 2018;
- 5 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.079 1141278002

CE15 1422

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 11 500 \$ au Regroupement arts et culture Rosemont-Petite-Patrie pour la réalisation d'un projet de concertation locale dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.080 1146344008

CE15 1423

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 195 619 \$ à l'Office municipal d'habitation de Montréal pour la réalisation d'un projet pilote d'intervention et d'aide à la préparation de logements lors d'infestation par les punaises de lit ou autres types de vermine pour une période de douze mois;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer ladite entente pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.081 1153708001

CE15 1424

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 161 551 \$ aux six organismes ci-après désignés, pour l'année 2015, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016);

Organismes	Projet	Montant
Action-Réinsertion	« Centre de jour du sac à dos et projet de Brigade verte »	32 501 \$
Auberge communautaire Sud-Ouest	« De la bouffe pour tous! »	35 000 \$
C.A.C.T.U.S. Montréal	« Groupe d'intervention alternative par les pairs - GIAP »	25 000 \$
Plein Milieu	« Médiation sociale - Plateau Mont-Royal »	24 050 \$
Rue Action Prévention Jeunesse	« Accès-Soir »	25 000 \$
Sentier urbain	« Nature et agriculture urbaine »	20 000 \$

2 - d'approuver six projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

1 - d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 198 294 \$, aux trois organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, pour l'année 2015, conformément à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (2013 - 2016);

Organismes	Projet	Montant
Spectre de rue	« TAPAJ et Centre de jour »	65 000 \$
Les YMCA du Québec	« Premier Arrêt - réseautage dans la communauté et prévention de l'itinérance »	72 716 \$
Les YMCA du Québec	« NOMAD (Notre objectif : médiation, aide démunis) »	60 578 \$

2 - d'approuver trois projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.082 1151262002

CE15 1425

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 416 666 \$, soit 245 000 \$ en 2015, 105 000 \$ en 2016 et 66 666 \$ en 2017, à RELAIS laurentien (regroupement d'éducation locale en alimentation et en insertion sociale), faisant aussi affaire sous RELAIS laurentien, pour réaliser le projet « Consolidation du secteur commercialisation du RELAIS laurentien », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) de Chameran, dans l'arrondissement Saint-Laurent, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.084 1155917004

CE15 1426

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent totalisant la somme de 208 674 \$, soit 19 500 \$ en 2015, 171 498 \$ en 2016 et 17 676 \$ en 2017, à Conseil local des intervenants communautaires de Bordeaux-Cartierville (C.L.I.C.), pour réaliser le projet « Paysage de jeux - Cartierville », dans le secteur de la Revitalisation urbaine intégrée (RUi) Cartierville, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de l'Entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.085 1155917006

CE15 1427

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 200 000 \$ à Montréal, arts interculturels (MAI) pour les années 2015, 2016 et 2017, soit pour un total de 600 000 \$, pour soutenir la création et la diffusion des artistes de la diversité culturelle;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.086 1154248005

CE15 1428

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier annuel de 400 000 \$ à la Vitrine culturelle de Montréal, pour les années 2015, 2016 et 2017, soit pour un total de 1 200 000 \$, dans le cadre de l'entente « Imaginer - Réaliser Montréal 2025 » avec le gouvernement du Québec;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.087 1154248004

CE15 1429

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 100 000 \$ au Bureau du cinéma et de la télévision du Québec afin de réaliser son mandat de promotion internationale et de développement de l'industrie pour l'année 2015;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser le directeur du Service de la culture à signer ladite convention pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.088 1156307003

CE15 1430

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 14 675 \$, à l'École supérieure de ballet pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique, dans le cadre de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal ;
- 2- d'approuver un projet de protocole d'entente entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de ce soutien;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.089 1156344006

CE15 1431

Il est

RÉSOLU :

- 1 - d'accorder un soutien financier de 25 000 \$ à Casteliers dans le cadre d'un programme de soutien de l'Axe 4 de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal;
- 2 - d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et les conditions de versement de cette contribution;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.090 1156344007

CE15 1432

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'intervention de la Ville aux termes de laquelle, elle renonce en faveur de l'Office municipal d'habitation de Montréal à son droit de préemption, sans considération de quelque nature que ce soit, quant au lot 4 826 538 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal vendu par la Société d'habitation du Québec, cette renonciation par la Ville est faite sujet aux conditions et stipulations y mentionnées.

Adopté à l'unanimité.

20.091 1144602004

CE15 1433

Vu la résolution CA15 27 0242 du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve en date du 7 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection en vertu l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ., c. Q-2) pour la réalisation du projet particulier PP27-0210 dont l'objet vise à permettre la construction d'un bâtiment industriel et commercial sur les lots 1 773 872 et 2 282 309, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, sur la rue Notre-Dame Est.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1155092010

CE15 1434

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser, dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction des bibliothèques (RAC) et du Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal, le démarrage de la phase de planification du projet mixte interarrondissements (bibliothèque et espace culturel) des arrondissements de Montréal-Nord et d'Ahuntsic-Cartierville, et, tenir compte que nonobstant la présente résolution, l'avant-projet pour le volet espace culturel doit être rédigé et intégré à l'avant-projet existant de la bibliothèque ;
- 2- d'autoriser le partage du financement pour le Programme RAC, soit 60% par le Service de la culture et 40% par le ministère de la Culture et des Communications (MCC).

Adopté à l'unanimité.

30.002 1150810001

CE15 1435

Il est

RÉSOLU :

- 1- de ratifier la dépense de 148,27 \$ relative au déplacement de M. Denis Coderre, maire de Montréal, du 22 au 23 juillet 2015, à Roberval, dans le cadre de la tournée des régions du Québec et de la Traversée internationale du lac St-Jean;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1150843016

CE15 1436

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de renouveler le mandat de trois membres du Comité Jacques-Viger, pour un second mandat jusqu'au 15 octobre 2017 :
 - Monsieur Pierre Corriveau, architecte;
 - Monsieur Raphaël Fischler, urbaniste et professeur;
 - Madame Marie Lessard, professeure titulaire en urbanisme.
- 2- de renouveler le mandat de cinq membres du Comité Jacques-Viger, pour un second mandat jusqu'au 15 octobre 2018 :
 - Madame Manon Asselin, architecte;
 - Madame Josée Bérubé, architecte-urbaniste;
 - Madame Sophie Beaudoin, architecte paysagiste;
 - Monsieur Philippe Lupien, architecte et architecte-paysagiste;
 - Monsieur Christian Thiffault, architecte.
- 3- de remercier monsieur Adrien Sheppard pour sa contribution au Comité Jacques-Viger.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1150132003

CE15 1437

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 784 823,27 \$, taxes et frais incidents inclus, pour l'acquisition de 7 camions autopompes, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et Maxi-Métal inc. (CG12 0079);
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1153838006

CE15 1438

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accepter une contribution financière de 111 692 \$ de la Fondation Espace pour la vie pour la réalisation de divers projets à Espace pour la vie en 2015;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1150348002

CE15 1439

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accepter une contribution financière de 10 000 \$ de la Fondation du Jardin et du Pavillon japonais pour bonifier l'illumination au Jardin japonais durant l'événement Jardins de lumière 2015 ;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au montant de la contribution financière ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1153815004

CE15 1440

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

1. de prendre acte de la réception d'un montant de 271 808,28 \$, soit un remboursement de PricewaterhouseCoopers inc. syndic de la faillite, à titre de créancier dans l'affaire de la faillite du Centre communautaire des Noirs / Centre culturel Charles H. Este, suite à une réclamation de 500 000 \$ de la part de la Ville dans cette affaire, via son Service de la diversité sociale et des sports (SDSS), en application des dispositions du contrat de subvention entre la Ville de Montréal et cet organisme;
2. de prendre acte de la réception d'un montant de 50 868,65 \$, soit un remboursement de PricewaterhouseCoopers inc. syndic de la faillite, à titre de créancier dans l'affaire de la faillite du Centre communautaire des Noirs / Centre culturel Charles H. Este, suite à une réclamation de 93 574,52 \$ de la part de la Ville dans cette affaire, via l'arrondissement Le Sud-Ouest, en remboursement de services rendus pour sécuriser les lieux;
3. d'autoriser un budget additionnel de revenus à cette fin et d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1150242002

CE15 1441

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les modalités du règlement hors cour concernant les réclamations et griefs du policier matricule 4297, de même que la transaction à cet effet et en autoriser l'exécution ;
- 2- d'autoriser le virement de crédits requis du compte des dépenses contingentes indiqué au dossier décisionnel vers le compte de la paye ;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1152327001

CE15 1442

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 2415, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture de la ruelle est-ouest, entre les 24^e et 25^e Avenues, au nord de la rue Sherbrooke, et modifiant le Règlement 2523, adopté par l'ancienne Ville de Lachine, décrétant la fermeture d'une partie de la ruelle nord-sud, sise entre les 24^e et 25^e Avenues, entre la rue Sherbrooke et l'autoroute 20, dans l'arrondissement de Lachine, aux fins de transfert aux propriétaires riverains » et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1151233001

CE15 1443

Vu la résolution CA15 19 0228 du conseil d'arrondissement de Lachine en date du 6 juillet 2015;

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage de l'arrondissement de Lachine et le Règlement relatif à la cession de terrains pour l'établissement, le maintien et l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Lachine (07-012) »;

- 2- de tenir une consultation publique par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;
- 3- de déléguer au greffier le pouvoir de fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique, un rapport de consultation devant être déposé au conseil municipal afin que la version finale du règlement puisse être adoptée par ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1152614003

CE15 1444

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur la construction et la transformation de bâtiments (11-018) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1150524001

CE15 1445

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre de jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement sur l'examen de la conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire de l'agglomération de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1156938001

CE15 1446

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et adoption de projet, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance ultérieure;

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour fins notamment de concordance au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal »;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée de consultation publique prévue conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1151013002

CE15 1447

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1153616003

CE15 1448

Vu la résolution CA15 10 294 du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord en date du 29 juin 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) », afin d'y introduire le Programme particulier d'urbanisme du boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1140576012

CE15 1449

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » afin d'ajouter une note au tableau intitulé « Catégories d'affectation du sol » inclus à la partie I du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), autorisant les équipements et constructions requis pour la mise en service du réservoir d'eau potable souterrain existant dans le parc local Étienne-Desmarteau.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1140963061

CE15 1450

Vu la résolution CA15 13 0080 du conseil d'arrondissement de Saint-Léonard en date du 7 avril 2015;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Léonard ».

Adopté à l'unanimité.

40.010 1151462004

CE15 1451

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion, le règlement intitulé « Règlement d'emprunt de 5 000 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.011 1152907003

CE15 1452

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'approuver la conformité au schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet de ligne souterraine Atwater-Maisonneuve à 120 kV situé à Montréal, soumis par Hydro-Québec;
- 2 - d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information au répondant d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1152622005

CE15 1453

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement d'emprunt R-158 autorisant un emprunt de 31 239 000 \$ pour financer la rénovation de l'édifice du 2000 Berri, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.013 1150854002

CE15 1454

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-159 de la Société de transport de Montréal autorisant l'utilisation d'un montant de 407 644,72 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, pour l'affecter à divers règlements d'emprunt, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.014 1150854003

CE15 1455

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-072-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-072 autorisant un emprunt de 1 191 500 \$ pour financer divers projets en immobilisation pour des bâtiments de la direction exécutive - Réseau des autobus, afin d'annuler ce pouvoir d'emprunt mais d'y affecter un montant de 210 044,43 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Adopté à l'unanimité.

40.015 1150854004

CE15 1456

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-121-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-121, tel que modifié par le Règlement R-121-1, autorisant un emprunt de 250 000 000 \$ pour le financement de la première phase du programme de réfection des infrastructures du réseau du métro (Programme Réno-Infrastructures 1), afin de diminuer le montant de l'emprunt à 229 000 000 \$ et d'y affecter un montant de 21 000 000 \$ provenant du solde disponible des règlements d'emprunt fermés, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.016 1150854005

CE15 1457

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-007-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-007 autorisant un emprunt de 12 150 000 \$ pour le financement de la réhabilitation du centre de transport Mont-Royal, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 600 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) .

Adopté à l'unanimité.

40.017 1150854006

CE15 1458

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-020-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-020, tel que modifié par le Règlement R-020-1, autorisant un emprunt de 2 642 400 \$ pour le financement de divers projets en immobilisation, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.018 1150854007

CE15 1459

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-040-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-040 autorisant un emprunt de 2 556 000 \$ pour le financement du programme de remplacement des équipements de production, pour l'acquisition d'équipements et pour la fabrication d'outillage spécialisé, afin de modifier les objets du règlement et de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.019 1150854008

CE15 1460

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-010-2 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-010 concernant le financement des systèmes et équipements du projet « Vente et perception » dans le réseau de transport de la Société de transport de Montréal, tel que modifié par le Règlement R-010-1, autorisant un emprunt de 137 725 000 \$, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 49 876 000 \$ et de transférer une somme de 28 357 197,98 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.020 1150854009

CE15 1461

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-018-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-018 autorisant un emprunt de 12 560 000 \$ pour le financement de l'acquisition et l'aménagement du 2000 de la rue Berri à Montréal, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 12 094 000 \$ et de transférer une somme de 75 000,18 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.021 1150854010

CE15 1462

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-090-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-090 autorisant un emprunt de 18 209 276 \$ concernant le financement d'une partie des dépenses non capitalisables nécessaires à l'implantation du projet « Vente et perception », afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 9 000 000 \$ et de transférer une somme de 28 475,25 \$ au « solde disponible des règlements d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.022 1150854011

CE15 1463

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-106-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-106 autorisant un emprunt de 254 113 711 \$ pour financer l'acquisition d'autobus urbains à plancher surbaissé pour remplacer 410 autobus urbains à plancher surbaissé de première génération, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 000 000 \$ et de transférer une somme de 5 387 565,88 \$ au « solde disponible des règlement d'emprunt fermés », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.023 1150854012

CE15 1464

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-025-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-025, tel que modifié par les Règlements R-025-1 et R-025-2, autorisant un emprunt de 11 315 000 \$ pour le financement des équipements et de l'implantation du module PM du logiciel SAP, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 10 117 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.024 1150854013

CE15 1465

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-041-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-041 autorisant un emprunt de 594 000 \$ pour le financement de la mise aux normes du poste de ventilation Bousquet, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 300 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.025 1150854014

CE15 1466

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-083-1 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-083 autorisant un emprunt de 1 931 100 \$ pour financer la mise à niveau du logiciel SAP R/3, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 1 500 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.026 1150854015

CE15 1467

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-089-3 de la Société de transport de Montréal modifiant le Règlement R-089, tel que modifié par les Règlements R-089-1 et R-089-2, autorisant un emprunt de 22 129 773 \$ pour financer des projets de sécurité dans les réseaux du métro et des autobus, afin de diminuer le montant du règlement d'emprunt à 4 390 000 \$, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.027 1150854016

CE15 1468

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-108-1 de la Société de transport de Montréal abrogeant le Règlement R-108 autorisant un emprunt de 14 429 600 \$ pour financer l'acquisition d'abribus, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.028 1150854017

CE15 1469

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la modification du PTI 2015-2016-2017 de la Société de transport de Montréal et d'approuver le Règlement R-157 autorisant un emprunt de 1 381 846 \$ pour financer deux projets en immobilisation pour le réseau autobus, le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.029 1150854001

CE15 1470

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la modification du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal pour rétablir, à compter du 1er juillet 2015, la hausse de 2 % de la cotisation salariale des participants actifs, à l'exclusion des membres de l'état-major pompiers;
- 2- de mandater le Service des ressources humaines pour amorcer les démarches auprès de l'administrateur du Régime de retraite des cadres de la Ville de Montréal afin qu'il entreprenne les actions nécessaires à la mise en oeuvre de cette mesure, conformément aux exigences prévues par le régime et aux dispositions prévues à la Charte de la Ville de Montréal ou de toute autre loi.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1150314002

CE15 1471

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer Madame Susan McKercher à titre de directrice du secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal, pour une durée indéterminée, dans la classe salariale FM07 (81 970 \$ - 102 460 \$ - 122 950 \$), conformément à l'article 2 sur le « Mandat de cadre de direction » des Conditions et avantages des cadres de direction et des cadres administratifs de la Ville de Montréal (CE13 1651) et conformément à l'article 10.2.1 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre (CE11 1565). Le salaire annuel de base est fixé, à compter de la date de la présente résolution, à 110 500 \$.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1152845001

CE15 1472

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de nommer Mme Nancy Shoiry à titre de directrice générale de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM), et ce, à compter du 31 août 2015, et d'approuver le projet de protocole d'entente à cette fin.

Adopté à l'unanimité.

50.004 1150845003

CE15 1473

Il est

RÉSOLU :

de déposer au conseil d'agglomération le rapport final des dépenses engagées, au montant de 478 197,15 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux d'urgence à l'usine de production d'eau potable de Lachine, suite au bris de la génératrice d'urgence, conformément à l'article 199 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal*.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1156190001

CE15 1474

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération les indicateurs de gestion 2014 conformément à l'article 5 de l'Arrêté ministériel concernant les indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux (RLRQ, c. M-22.1, r. 1) tels que soumis au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

60.002 1157018001

CE15 1475

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport d'activité du Conseil interculturel de Montréal pour l'année 2014.

Adopté à l'unanimité.

60.003 1152714002

Levée de la séance à 10 h 54

70.001

Les résolutions CE15 1340 à CE15 1475 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Pierre Desrochers
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville

CE : 20.001
2015/08/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002
2015/08/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003
2015/08/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156157001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention conformément à la loi entre les Publications BLD inc. et la Ville de Montréal pour l'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour dépense maximale de 42 500,51 \$, taxes incluses. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 25 323,24\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie.

Il est recommandé :

1. d'approuver une convention avec les Publications BLD inc., conformément à la loi, pour l'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la Vie, pour une dépense maximale de 42 500,51 \$, taxes incluses.
2. d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 25 323,24, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre les Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie.
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-30 17:07

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1156157001

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Bureau marketing et communications , Division identité et mise en valeur
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver une convention conformément à la loi entre les Publications BLD inc. et la Ville de Montréal pour l'achat d'espaces publicitaires pour les besoins du Service de l'Espace pour la vie, pour dépense maximale de 42 500,51 \$, taxes incluses. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses de 25 323,24\$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre Publications BLD inc. et le Service de l'Espace pour la vie.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, Espace pour la vie attire 1,9 millions de visiteurs dans ses institutions, dont 650 000 jeunes. Pour atteindre cette performance, Espace pour la vie met notamment en oeuvre une campagne de promotion importante, incluant l'achat d'espaces publicitaires dans les médias.

Les magazines Les Débrouillards et les Explorateurs, publiés par Publications BLD inc., sont des plates-formes qui rejoignent un nombre important de la clientèle jeunesse intéressée au sciences. À l'automne 2015, un concours sera publié dans les deux magazines, invitant les lecteurs à composer un poème sur le thème "Tous unis pour une planète verte".

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0785 (16 juin 2015) Approuver une convention de partenariat avec La Presse, conformément à la loi, pour l'achat d'espace publicitaire dans ses médias (La Presse, La Presse+ et Lapresse.ca), pour les besoins du Service Espace pour la vie, pour une dépense maximale de 344 925 \$, taxes incluses. Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépense de 172 462,50 \$, taxes incluses, équivalent à la valeur de l'échange entre La Presse et le Service de l'Espace pour la vie (#1151673003)

DESCRIPTION

Par cette convention, Espace pour la vie bénéficiera d'espaces publicitaires d'une valeur de 42 500,51 \$ dans les magazines pour la jeunesse Les Débrouillards et Les Explorateurs entre septembre 2015 à juillet 2016, soit une publicité d'une demi page dans chacun des 11 numéro des Explorateurs et une publicité d'une demi page dans chacun des 11 numéros des Débrouillards, pour un total de 22 parutions. Espace pour la vie bénéficiera également d'une publicité sur les sites Internet des magazines pour une durée de 3 mois.

Le partenariat prévoit:

- une contribution en argent de 17 177,27 \$ (taxes incluses) .
- une contribution en nature permettant à Espace pour la vie d'obtenir, en échange, une valeur d'achat publicitaire additionnelle de 59%, soit 25 323,24 \$ (taxes incluses). La contribution en nature se détaille comme suit: exposer au Biodôme les poèmes des enfants qui auront participé au concours "Tous unis pour une planète verte", et ce du 1^e décembre 2015 au 6 mars 2016 ; l'entrée gratuite au Biodôme et la visite guidée de l'activité *L'Envers du décor* pour les 10 gagnants du Concours et leurs familles (un maximum de 2 adultes et 2 enfants peuvent accompagner chaque gagnant); l'entrée gratuite au Biodôme pour un maximum de 30 élèves d'une même classe primaire et 2 adultes accompagnateurs); tenir les magazines à la boutique du Biodôme pendant la durée de l'entente.

JUSTIFICATION

L'achat d'espaces médias aux fins d'une campagne de publicité est une exception prévue à l'article 573.3, 1^{er} alinéa, paragraphe 5 de la Loi sur les Cités et Villes et peut s'effectuer de gré à gré.

La portée de l'ensemble des plates-formes des Publications BLD inc. permet à Espace pour la vie d'accroître sa notoriété et de promouvoir de façon performante ses activités auprès de cette clientèle cible toute l'année. De plus, grâce à une distribution spéciale dans les écoles en septembre 2015, Espace pour la vie rejoindra aussi 6 200 classes du primaire du Québec

		Par numéro	Pour la durée de l'entente
Les Explorateurs	Tirage	25 500 exemplaires	280 500 exemplaires
	Lectorat	132 600 lecteurs	1 458 600 lecteurs
Les Débrouillards	Tirage	32500 exemplaires	357 500 exemplaires
	Lectorat	175000 lecteurs	1 930 500 lecteurs

Aussi, l'exposition des poèmes des enfants, sur le thème de la protection de la planète, constitue une bonification de l'expérience de visite au Biodôme et contribue à la diffusion de la mission d'Espace pour la vie, soit de rapprocher l'humain de la nature.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La convention de partenariat a une valeur de 42 500,51 \$, taxes incluses, qui se décompose comme suit.

- une dépense de 17 177,27 \$ (taxes incluses), correspondant à l'investissement financier d'Espace pour la vie, est prévue à même le budget marketing et communications d'Espace pour la vie.
- un montant de 25 323,24 \$ (taxes incluses), correspondant à la valeur de l'échange avec Publications BLD inc, sera inscrit aux livres comptables d'Espace pour la vie comme dépense et comme revenu, pour des fins fiscales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Tout retard dans l'approbation de ce dossier compromettrait la campagne annuelle de publicité de nos institutions.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il est prévu de faire la promotion du concours et de l'exposition dans les différents outils d'Espace pour la vie, conformément à une planification stratégique de communication et de marketing. Réciproquement il est aussi prévu que les Publications BLD fassent la promotion de l'exposition au Biodôme sur ses plates-formes.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication du concours et des premières publicités d'Espace pour la vie: le 28 août 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Service des communications , Direction (Robert PARÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dynah LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lucie ROCHETTE
Agent(e) de marketing

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-23

Albane LE NAY
C/D Rayonnement et relations avec les publics

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450

Approuvé le : 2015-07-30



Dossier # : 1155138001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$ taxes incluses, ainsi que le virement du même montant en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec l'École nationale d'administration publique #1145138003, majorant ainsi le montant total du contrat de 18 mois de 743 000 \$ à 988 000 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$, taxes incluses, pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres;
2. d'autoriser un virement de 245 000 \$, taxes incluses, en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration;
3. d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et l'École nationale d'administration publique #1145138003, majorant ainsi le montant total du contrat (de 18 mois) de 743 000 \$ à 988 000 \$, taxes incluses ;
4. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire. Les crédits budgétaires requis au financement de cette dépense ont été considérés dans l'établissement du taux de dépenses mixtes d'administration générale imputées au budget de l'agglomération.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-20 09:04

Signataire :

Marc BLANCHET

 Directeur général adjoint
 Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1155138001

Unité administrative responsable :	Service des ressources humaines , Direction dotation et gestion de la main-d'oeuvre , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Compétence d'agglomération :	Acte mixte
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 245 000 \$ taxes incluses, ainsi que le virement du même montant en provenance des dépenses contingentes imprévues d'administration, pour l'évaluation des compétences de gestion des candidats à des postes cadres / Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec l'École nationale d'administration publique #1145138003, majorant ainsi le montant total du contrat de 18 mois de 743 000 \$ à 988 000 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 1er janvier 2012, soit au regroupement des activités de dotation au SRH, la Ville de Montréal mandate l'École nationale d'administration publique (ENAP) pour réaliser les évaluations des compétences génériques de gestion du personnel d'encadrement à des fins de sélection.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0370 – 21 août 2014 - Accorder un contrat (18 mois) de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 743 000 \$, taxes incluses – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CG13 0166 – 30 mai 2013 - Accorder un contrat (12 mois) de services professionnels à l'École nationale d'administration publique pour l'évaluation des compétences de gestion, pour une somme maximale de 764 475 \$, taxes incluses – Contrat octroyé de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CE12 0254 – 29 février 2012 - Approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel l'École nationale d'administration publique s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour l'évaluation des compétences de gestion des finalistes aux concours de postes cadres, pour une somme maximale de 394 550 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 10 février 2012 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

DESCRIPTION

Au 21 août 2014, la Ville a octroyé un contrat de services professionnels à l'ENAP et a accordé un contrat de 743 000\$, valide pour 18 mois et se terminant le 31 décembre 2015. Bien que l'estimation du montant du contrat avait fait l'objet de plusieurs analyses, le contexte organisationnel suggérait un ralentissement dans ce type d'évaluations, compte tenu du plan quinquennal de main-d'oeuvre, visant le remplacement d'un départ sur deux. Le contrat précédent avec l'ENAP, qui était d'une durée de 12 mois, était de près de 765 000\$.

Nous constatons que le montant initial du présent contrat était sous-évalué. Un montant additionnel de 245 000\$ est requis pour terminer l'année 2015.

JUSTIFICATION

Estimation des besoins et des coûts attendus

Les besoins estimés pour les 18 mois du nouveau contrat, actuellement en vigueur, reposaient sur le nombre d'évaluations réalisées durant la période précédente et considéraient les orientations liées au plan quinquennal de main d'œuvre approuvé par le comité exécutif au printemps 2014. Dans les faits, depuis le début du contrat, le SRH a réalisé 40% plus d'évaluations que la période précédente (1er juillet 2014 au 30 juin 2015), afin de pourvoir aux besoins des unités.

Par ailleurs, le Service des ressources humaines qui réalise les processus de dotation des aspirants commandants du SPVM depuis l'année dernière, souhaite faire évaluer ces candidats par l'ENAP; un groupe d'environ 15-20 candidat est prévu au mois de septembre prochain. D'autres candidats sont à prévoir pour cet emploi. Ces emplois n'étaient pas visés initialement par le contrat de l'ENAP.

Cette étape d'évaluation est reconnue comme étant utile à la prise de décision en contexte de sélection et fait consensus parmi les gestionnaires quant à sa valeur ajoutée. Les gestionnaires exercent une influence directe sur la performance et la mobilisation des équipes de travail et, par le fait même, sur la qualité des services aux citoyens. C'est pourquoi la sélection des gestionnaires et leur développement sont des activités cruciales et stratégiques pour l'organisation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant additionnel de 245 000\$ est taxes incluses. Le montant total doit être attribuable au budget du SRH, puisque cette augmentation ne vise pas les frais associés au volet 2 de l'évaluation dans un contexte de relève.

Voir en pièce jointe le tableau présentant la projection des coûts jusqu'au 31 décembre 2015.

Aucun frais récurrents ne seront engendrés suite à cette entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne s'applique pas

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Cathy GADBOIS)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Denis DUROCHER)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée ARTEAU
conseiller (specialite)

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-30

Josée LAPOINTE
Directrice

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Josée LAPOINTE
Directrice

Approuvé le : 2015-07-17

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Diane DRH BOUCHARD
DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES

Approuvé le : 2015-07-17



Dossier # : 1153815003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels à l'entreprise Les Productions Facile représentée par Jean-François Gagnon, pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée "Les arts s'invitent au Jardin" (édition 2016) pour une somme maximale de 183 960 \$ (taxes incluses) - contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. d'approuver, conformément aux dispositions de la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel Les productions Facile, représentées par Jean-François Gagnon, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée "Les arts s'invitent au Jardin", pour une somme maximale de 183 960 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-23 18:55

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153815003

Unité administrative responsable :	Service de l'Espace pour la vie , Jardin Botanique , Division de l'animation et des programmes publics
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Accorder, conformément à la loi, un contrat de services professionnels à l'entreprise Les Productions Facile représentée par Jean-François Gagnon, pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée "Les arts s'invitent au Jardin" (édition 2016) pour une somme maximale de 183 960 \$ (taxes incluses) - contrat de gré à gré / Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Le service Espace pour la vie a entrepris, en 2009, un plan de développement visant non seulement à déployer de nouvelles infrastructures, mais aussi à renouveler la programmation de ses quatre institutions. Cet ambitieux plan d'affaires vise à accroître l'achalandage de ses institutions, à augmenter ses revenus et à développer une vision harmonisée de ce pôle, qui constitue le plus grand complexe en sciences de la nature au Canada. Le renouvellement de l'expérience offerte aux visiteurs passe par une bonification de l'offre, par des propositions plus immersives et sensorielles, soutenues par des directions artistiques fortes et distinctives. En conjuguant de manière inédite la science, l'art et l'émotion, ces propositions font vivre Espace pour la vie et contribuent à raviver nos liens avec la nature.

Après une expérience positive en 2014 et un excellent début de saison en 2015, Espace pour la vie a choisi de rééditer en 2016 l'expérience de faire vivre à ses visiteurs le Jardin en musique.

Les Arts s'invitent au Jardin propose aux visiteurs une nouvelle façon d'enrichir le lien qui les unit à la nature. Si l'offre de spectacles à Montréal est abondante, aucun autre lieu ne fait dialoguer beauté et nature d'une façon aussi parfaite. Espace pour la vie souhaite associer la musique à la contemplation de la nature afin de rendre ce contact inoubliable.

Pour veiller à la direction artistique et à la réalisation de cet événement , le Jardin botanique désire retenir les services de l'entreprise "*Les Productions Facile*" représentée par monsieur Jean-François Gagnon, choisi lauréat du concours sur invitation *Les Arts s'invitent au Jardin* .

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM15 0172 – 23 février 2015. Accorder un contrat de services professionnels à l'entreprise Les productions au singulier représentée par Charles Dauphinais, pour la direction artistique de la programmation estivale du Jardin botanique intitulée "Les arts s'invitent au Jardin"

pour une somme maximale de 321 930\$ (taxes et contingences incluses) - (contrat de gré à gré) / Approuver un projet de convention à cette fin. Dossier # 1153815001

DESCRIPTION

Le présent mandat vise à développer la programmation de l'événement *Les Arts s'invitent au Jardin* pour la saison estivale 2016. Cette programmation privilégiera les rencontres intimes avec de grands noms de la scène québécoise musicale (règlements du concours, termes de références et offre de services en pièces jointes).

L'offre de service de monsieur Jean-François Gagnon est un projet clé en main pour la direction artistique, la programmation, les liens avec les artistes (recherche, développement, accompagnement) et la production des prestations artistiques dans les jardins, incluant l'aménagement des lieux (décor, scène, etc.). Pour réaliser ce mandat, il est associé à Sylvie Lavoie, une professionnelle d'expérience dans la production d'événements culturels et de spectacles. Ensemble, ils souhaitent amener les artistes, parmi les meilleurs, à faire découvrir leur art dans un environnement d'une beauté exceptionnelle en créant « une symbiose atmosphérique entre leur musique et la nature et en offrant à chacun l'occasion privilégiée de découvrir la musique au rythme réinventé de la vie organique du Jardin Botanique. C'est par des concerts musicaux intimes que nous créerons cette fusion : les artistes viendront chuchoter aux spectateurs leur poésie inspirée par le Jardin».

Le calendrier compte douze (12) concerts intimes dans le Jardin botanique, à 14 h, les dimanches, du 12 juin au 28 août 2016, auxquels s'ajoutent trente trois (33) soirées pour les populaires 4 à 8 sur la terrasse du restaurant, les jeudis, vendredis et samedis, du 23 juin au 3 septembre 2016.

JUSTIFICATION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré pour la fourniture d'un service de nature artistique et culturelle, tel que le prévoit l'article 573.3 (4) de la Loi sur les Cités et villes. Le processus d'identification et de sélection des artistes a été effectué en collaboration avec le Conseil des Arts de Montréal.

Processus de sélection :

Depuis quelques années, le service Espace pour la vie travaille en étroite collaboration avec le Conseil des Arts de Montréal et profite de l'expertise de ses membres et des liens que l'organisme entretient avec un large réseau d'artistes montréalais provenant de toutes les sphères d'activités, y compris les artistes de la relève, pour trouver les meilleurs candidats qui seront appelés à développer et à réaliser des événements porteurs pour la Ville.

Six artistes ont été identifiés et parmi eux, quatre ont été invités, sur la base de l'excellence de leur portfolio et de leur expérience, à participer au concours sur invitation d'Espace pour la vie, dans le but de développer la programmation musicale *Les Arts s'invitent au Jardin*, pour l'été 2016. Tous ont accepté l'invitation et déposé une proposition conforme aux exigences fournies dans les règlements du concours et les termes de références associés.

Le 10 juin 2015, le jury, dont deux membres du Conseil des Arts de Montréal et un représentant externe du milieu de la musique (composition du jury en pièce jointe), s'est réuni pour entendre les quatre concurrents qui ont présenté leur proposition tant artistique que fonctionnelle et qui ont répondu aux questions. Au terme de cette journée, à l'unanimité, le jury a choisi la proposition de monsieur Jean-François Gagnon dont la sensibilité et la capacité à s'approprier la mission et l'esprit du lieu ont été soulignés.

La renommée des artistes proposés, l'intention de créer un dialogue intime entre l'artiste, la nature et le public, la notoriété de monsieur Gagnon et la reconnaissance dont il jouit au

sein du monde artistique de même que la qualité et l'expertise de son équipe de production font de la compagnie *Les Productions Facile* le choix tout désigné pour réaliser la programmation 2016 des *Arts s'invitent au Jardin* .

En outre, *Les Productions Facile* bénéficient d'un formidable réseau dans le milieu artistique et médiatique, d'une expérience en médiation culturelle auprès du grand public et de la sensibilité nécessaire à la réussite d'une proposition artistique de cette envergure. Musicien respecté dans son milieu, monsieur Jean-François Gagnon connaît d'ailleurs un excellent rayonnement sur la scène montréalaise et peut amener le projet à un niveau de popularité élevé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le contrat est d'une valeur de 160 000 \$ avant taxes (12 500 \$ en 2015 et 147 500 \$ en 2016), soit de 183 960 \$ taxes incluses. Cette dépense est prévue au budget du Service Espace pour la vie et sera entièrement assumée par la ville centrale.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les termes de référence qui encadrent l'offre de services indiquent explicitement que le projet doit être cohérent avec la Charte de développement durable dont s'est doté le Service Espace pour la vie.

Cette rencontre musicale inédite dans un environnement nature exceptionnel favorise à n'en point douter un contact positif avec la nature, contribuant, par conséquent, à améliorer l'attention qu'on porte à la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des espaces verts. Une orientation au cœur du Plan de développement.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par leur qualité et leur caractère distinctif, les activités proposées par Espace pour la vie contribuent à établir la notoriété des institutions et participent à l'affirmation de Montréal comme métropole culturelle, ville de savoir, de créativité et d'innovation.

Bien que le Jardin botanique accueille plus de 700 000 visiteurs annuellement, il a besoin de produits d'appel qui attireront une nouvelle clientèle et fidéliseront celle déjà conquise, en plus d'assurer un rayonnement médiatique important.

La programmation *Les Arts s'invitent au Jardin* a remporté un vif succès à l'été 2014, obtenant la faveur des médias, des citoyens et des touristes durant tout l'été. L'achalandage du Jardin botanique a augmenté de près de 9 % au cours de cette période comparativement à l'été 2012. Et la saison 2015, déjà bien inscrite aux calendriers culturels, a accueilli 23% de plus de visiteurs durant les quatre premières fins de semaine de juin 2015 par rapport à 2014. Une augmentation attribuable à ces rendez-vous musicaux attendus.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue à cette étape-ci du projet. Un communiqué sera émis lors du lancement de la programmation qui aura lieu en février 2016.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation de la Convention par le Conseil municipal : septembre 2015
- Signature de la Convention : septembre 2015
- Grille finale de programmation 2016 : décembre 2015
- 1^{er} concert : 12 juin 2016

- Dernier spectacle : 3 septembre 2016
- Remise du bilan : 30 septembre 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Dynah LOUIS)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annabelle MIMOUNI
Agent(e) de programmes éducatifs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-07-09

René PRONOVOST
Chef par intérim du Jardin botanique de
Montréal

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Charles-Mathieu BRUNELLE
Directeur

Tél : 514 872-1450
Approuvé le : 2015-07-23

**Dossier # : 1153381001**

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'accord de subvention entre le ministre de la Sécurité publique Canada (Centre national de prévention du crime (CNPC)) et la Ville de Montréal, par lequel une aide financière d'un montant maximal de 867 601,71 \$ est octroyée à la Ville de Montréal pour la mise en œuvre du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », pour la période du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2018, dans le cadre du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC)

Il est recommandé :

1. d'approuver le projet d'accord de subvention entre le ministre de Sécurité publique Canada (Centre national de prévention du crime (CNCP)) et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière à la Ville d'un montant ne dépassant pas 867 601,71 \$ aux fins de réaliser la mise en oeuvre du projet du Réseau municipal pour la prévention de la criminalité (Réseau) « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », pour la période du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2018;
2. d'autoriser la réception d'une aide financière totalisant la somme maximale de 867 601,71 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique Canada et autoriser un budget additionnel de dépenses équivalent au revenu additionnel, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. de mandater le Service de la diversité sociale et des sports pour assurer la coordination, le suivi et la mise en oeuvre de ce projet d'accord de subvention.

Signé par Chantal I. GAGNON **Le** 2015-07-30 17:19

Signataire :

Chantal I. GAGNON

Directrice générale adjointe
Direction générale , Direction générale adjointe - Qualité de vie

IDENTIFICATION

Dossier # :1153381001

Unité administrative responsable :	Service de la diversité sociale et des sports , Direction , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Projet :	-
Objet :	Approuver le projet d'accord de subvention entre le ministre de la Sécurité publique Canada (Centre national de prévention du crime (CNPC)) et la Ville de Montréal, par lequel une aide financière d'un montant maximal de 867 601,71 \$ est octroyée à la Ville de Montréal pour la mise en œuvre du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », pour la période du 1er octobre 2015 au 31 décembre 2018, dans le cadre du Fonds d'action en prévention du crime (FAPC)

CONTENU

CONTEXTE

Avec 14 autres villes canadiennes, Montréal est membre du Réseau municipal pour la prévention de la criminalité, ci-après appelé Réseau (dénommé Réseau des municipalités canadiennes en sécurité urbaine dans la résolution CE09 1647). Soutenues par l'Institut pour la prévention de la criminalité (IPC), rattaché à l'Université d'Ottawa, les villes membres du Réseau ont convenu de déposer en 2009 une demande de subvention auprès du Centre national de prévention du crime (CNPC) pour la mise en oeuvre du projet intitulé « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », en vertu du programme Fonds d'action en prévention du crime (FAPC).

En tant que membre fondateur du Réseau, dont elle assure la coprésidence et grâce à son expertise reconnue en matière de prévention de la criminalité, la Ville de Montréal a accepté le mandat de coordonner l'initiative (comité exécutif, CE09 1647). À ce titre, elle est choisie pour représenter le Réseau auprès du CNPC et ainsi procéder à la signature de l'accord de subvention avec le ministre de la Sécurité publique au nom des villes membres du Réseau.

Le ministère de la Sécurité publique, auquel se rattache le CNPC, convient dans le cadre d'un programme intitulé la « Stratégie nationale pour la prévention du crime (SNPC) de financer la mise en oeuvre du projet présenté par la Ville de Montréal au nom du Réseau pour un montant maximal de 867 601,71 \$.

Le projet d'accord de subvention entre le ministre et la Ville de Montréal précise à la section Durée (points 3.1 et 3.2) que les modalités de l'accord rentrent en vigueur le 1 octobre 2015, que les activités décrites à son Annexe A seront terminées au plus tard le 31

décembre 2018 et que seules les dépenses encourues à partir du 1er octobre 2015 jusqu'au 30 septembre 2018 seront considérées comme des dépenses admissibles.

En vertu de l'article 3.11 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q. c. M-30), le projet d'accord de subvention doit, pour être valablement conclu, être autorisé par le gouvernement du Québec considérant le fait qu'il intervient avec le gouvernement fédéral. Cette autorisation a été obtenue le 25 février 2015 et le Décret 112-2015 en fait foi (en pièces jointes).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1647 du 9 septembre 2009

Accepter la demande des villes du Réseau des municipalités canadiennes en sécurité urbaine à l'effet que la Ville de Montréal coordonne le Réseau / Déposer, à cette fin, une demande de contribution financière de 900 000 \$, sur trois ans, au Centre national pour la prévention de la criminalité / Mandater le Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle (aujourd'hui Service de la diversité sociale et des sports) pour assurer le suivi de cette demande et de l'entente en découlant

DESCRIPTION

Trois principaux objectifs sont visés par le projet du Réseau : le mentorat et le « coaching » entre pairs; le développement des connaissances; et, la formation et la mobilisation. Le projet a aussi comme finalités de renforcer la collaboration entre les municipalités membres, d'augmenter leur capacité collective à implanter des programmes de prévention de la criminalité fondés sur les données probantes de recherche, d'accroître significativement le réseau d'experts en prévention de la criminalité à travers le Canada et de favoriser une meilleure diffusion des modèles fondés sur les données probantes en matière de prévention du crime.

Il est prévu lancer un appel d'offres de service professionnels pour la coordination et le suivi du projet. Le coordonnateur, dont le rôle est de faire le suivi du projet et d'assurer la communication entre membres, sera embauché par contrat et rémunéré à même les sommes prévues à cet effet au projet d'accord. De plus, un comité de coordination composé de représentants de la Ville de Montréal, de municipalités désignées ainsi que du coordonnateur du projet assurera le respect des orientations du projet, son déploiement et son suivi. Par ailleurs, il est prévu également mandater l'Université d'Ottawa (IPC) pour élaborer les outils et le matériel de formation, faire l'évaluation du projet et de mettre à disposition son expertise durant les activités de formation, ainsi que d'identifier les phénomènes de criminalité émergents dans les municipalités. Le budget pour réaliser le mandat confié à l'université Ottawa est prévu au projet d'accord avec le ministre.

JUSTIFICATION

À la demande des villes membres, le secrétariat du Réseau sera basé à Montréal. Cela confirme le « leadership » et l'expertise de la Ville de Montréal dans ce domaine. La réalisation du projet permettra de renforcer la capacité d'agir des villes membres du Réseau en prévention de la criminalité. De meilleurs projets seront développés et les communautés locales seront plus en sécurité.

Le FAPC du ministère de la Sécurité publique Canada offre un financement ponctuel pour l'élaboration et la mise en oeuvre de projets de prévention du crime. Les principaux volets de financement sont : les programmes modèles et prometteurs qui vont agir sur les facteurs de risque et de protection connus; les programmes novateurs qui explorent de nouvelles stratégies d'intervention; et, le transfert de connaissances liées à des pratiques efficaces en prévention du crime. Le projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité » se situe dans le cadre du volet transfert de connaissances.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le projet est financé par le ministère de la Sécurité publique Canada par un soutien financier d'un montant ne dépassant pas 867 601,71 \$. Si le projet d'accord est approuvé, il est demandé d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant et d'autoriser le SDSS à affecter ce montant pour la réalisation du projet « Renforcer la capacité des municipalités pour une prévention efficace de la criminalité », ventilé comme suit, selon l'année fiscale du gouvernement fédéral (1er avril au 31 mars) :

- Exercice financier 2015-2016 : 144 075,43 \$
- Exercice financier 2016-2017 : 287 961,03 \$
- Exercice financier 2017-2018 : 292 819,86 \$
- Exercice financier 2018-2019 : 142 745,39 \$

Conformément à la ventilation des paiements, les dépenses admissibles doivent être engagées dans l'exercice financier (1er avril au 31 mars) au cours duquel elles sont attribuées. Les versements de la subvention ne devant pas excéder les montants susmentionnés. L'Annexe C du projet d'accord spécifie le calendrier des versements selon les dates suivantes :

- Octobre 2015 144 075,43 \$
- Avril 2016 143 980,52 \$
- Octobre 2016 143 980,52 \$
- Avril 2017 146 409,93 \$
- Octobre 2017 146 409,93 \$
- Avril 2018 142 745,39 \$

Tel que mentionné précédemment les modalités de l'accord rentre en vigueur dès le 1 octobre 2015 et seulement les dépenses à partir du 1 octobre 2015 au 30 septembre 2018 seront considérées comme des dépenses admissibles au projet.

Par ailleurs, le soutien financier de Sécurité publique Canada est fait au titre du total des dépenses admissibles de 1 596 939,82 \$ selon les modalités décrites dans le budget à l'Annexe B et pour les activités décrites à l'Annexe A du projet d'accord. Le total des dépenses admissibles comprend la contribution « en nature » ou soutien technique et matériel des municipalités membres du Réseau laquelle se traduit essentiellement en ressources humaines, loyer ou autres charges et qui est estimée à 729 338,04 \$.

La Ville de Montréal choisie par le Réseau pour gérer le projet, reçoit à ce titre la subvention accordée par le Ministère. Elle effectue donc le suivi des contributions professionnelles ou matérielles des membres du Réseau. Les activités du projet sont soumises aux règles de dépenses du fédéral, notamment en matière de transport et de frais de représentation. La Ville a l'obligation de tenir une comptabilité distincte des opérations régulières de la Ville pour les activités de ce projet (activités d'évaluation, de recherche, de diffusion des connaissances, des frais de traduction et d'impression, des frais de déplacement, des frais d'administration), d'où la nécessité d'une imputation spécifique. Il est prévu la rédaction d'un rapport financier (section 5. de l'Annexe B) final du projet conforme aux principes généralement reconnus et certifié. À cette fin, il est prévu également la création d'un compte séparé, non soumis à l'année financière municipale (pas de budget périmé au 31 décembre), pour recevoir les sommes du fédéral et d'où seront retirées les sommes requises lors des opérations du projet. De plus, ce compte doit être doté d'une somme prévisionnelle permettant l'amorce du projet dans l'attente des sommes du fédéral.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet d'accord s'inscrit dans le volet social du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise en ce sens qu'il contribuera à la réalisation ou l'amélioration de la qualité de vie des quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le projet vise à favoriser le partage de connaissances. Il est donc attendu qu'il s'inspire de modèles d'intervention probants expérimentés au Canada ou ailleurs pour renforcer l'expertise en matière de prévention de la criminalité. La Ville de Montréal, comme gestionnaire du projet du Réseau, profitera pleinement des activités prévues dans le cadre du projet, lesquelles permettront notamment aux intervenants montréalais de renforcer leurs capacités et de s'approprier de nouveaux outils de prévention.

Le projet comporte un cadre d'évaluation de processus qui permettra de mesurer le niveau de réalisation des activités prévues ainsi que les impacts de ces activités auprès de la population cible. Si la Ville de Montréal décidait de différer ou de refuser l'approbation des recommandations de ce sommaire, le CNPC pourrait devoir choisir une autre ville canadienne pour assumer le rôle actuellement dévolu à Montréal ou ne pas donner suite au projet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les opérations de communication se feront tel que prévu par les dispositions du projet d'accord de subvention, section 4. Obligation d'informer le public. Il est précisé notamment que la Ville convient que la mention du concours de l'État peut être faite par le ministre par voie de communiqué de presse, de point de presse ou autre et qu'elle doit fournir toute l'aide raisonnable et nécessaire pour organiser l'annonce publique selon ce que le ministre jugera approprié.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Août 2015 Présentation au conseil municipal pour approbation du projet d'accord de subvention

Octobre 2015 Démarrage des activités du projet

Octobre 2015 Sommaire décisionnel - octroi d'un contrat de services professionnels pour la coordination du projet

Octobre 2015 Sommaire décisionnel - octroi d'un contrat de services professionnels à l'Université d'Ottawa pour le volet recherche et évaluation

Juin 2016 Dépôt du Rapport d'évaluation de processus et rapport financier annuel au 31 mars 2016 (Annexe C du projet d'accord)

Juin 2017 Idem au 31 mars 2017

Juin 2018 Idem au 31 mars 2018

Décembre 2018 Idem au 30 septembre 2018

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction Opérations budgétaires et comptables (Jerry BARTHELEMY)

Avis favorable :
Direction générale , Bureau des relations gouvernementales et municipales (Jocelyn CARON)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (William Kronstrom RICHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Service de police de Montréal , Direction (Francine CHOMETON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Audrey BADY
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Patrice ALLARD
Chef de division

Le : 2015-02-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Johanne DEROME
Directrice

Tél : 514 872-6133

Approuvé le : 2015-07-30

CE : 20.008

2015/08/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1156896016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur les lots 2 244 000, 2 244 001, 2 244 002, 2 244 012 et 2 244 013 du cadastre du Québec situé au nord-ouest de l'avenue Pierre-De Coubertin, entre les avenues Mercier et Lebrun dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Article 193 de l'annexe C de la Charte.

Il est recommandé:
de donner instructions au greffier de la Ville d'accomplir les formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée des restrictions contenues dans ses titres quant à l'usage des lots 2 244 000, 2 244 001, 2 244 002, 2 244 012 et 2 244 013 du cadastre du Québec.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-13 09:33

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1156896016

Unité administrative responsable :	Service des infrastructures_voie et transports , Direction des infrastructures , Division de la géomatique
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Libérer la Ville de Montréal des restrictions quant à ses titres sur les lots 2 244 000, 2 244 001, 2 244 002, 2 244 012 et 2 244 013 du cadastre du Québec situé au nord-ouest de l'avenue Pierre-De Coubertin, entre les avenues Mercier et Lebrun dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve. Article 193 de l'annexe C de la Charte.

CONTENU

CONTEXTE

Une partie des lots 2 244 000, 2 244 001, 2 244 002, 2 244 012 et 2 244 013 du cadastre du Québec représentent maintenant une partie des lots 397-615 et 397-628 du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe (voir orthophoto en pièce jointe).

La Ville de Montréal a acquis les lots 397-615 et 397-628 du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe de Napoléon Lebrun aux termes de l'acte de cession passé devant Me Samuel MacKay, notaire, le 4 décembre 1912 et dont copie a été enregistrée au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal sous le numéro 231608, et ce, aux conditions suivantes :

« Ladite cessionnaire prendra possession immédiate desdites lisières de terre qui lui sont cédées pour l'ouverture desdites rues, avenues et ruelles, et cette cession est ainsi faite gratuitement sous la seule condition que la Cité de Montréal susdite fera servir lesdites lisières à l'ouverture desdites rues, avenues et ruelles. La Cité de Montréal susdite n'étant cependant obligée d'y faire d'amélioration ou travaux quelconques que de la manière et lorsqu'elle le jugera elle-même à propos. »

Une partie des lots 397-615 et 397-628 du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe ne font plus partie du domaine public et ont été acquis par les riverains aux termes d'actes de vente par la Ville de Montréal aux riverains, reçus devant Me Raymond St-Amand, le 9 juin 1988 et publiés le 16 juin 1988 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal selon le tableau suivant :

Lot actuel cadastre du Québec	Ancien lot Paroisse de Longue-Pointe	Vente publiée sous le numéro	Minute de Me Raymond Saint-Amand
2 244 000 partie	397-615 partie 397-628 partie	4035519	4839
2 244 001 partie	397-628 partie	4035520	4840
2 244 002 partie	397-628 partie	4035521	4841

2 244 012 partie	397-628 partie	4035523	4843
2 244 013 partie	397-628 partie	4035522	4842

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Règlement no. 7721 - 16 mai 1988 - "Règlement de fermeture des ruelles formées des lots P-397-628 (ruelle) et P-397-615 (ruelle), situées au nord de l'avenue Pierre de Coubertin, à l'ouest de la rue Lebrun, dans le quartier Mercier". (Voir copie en pièce jointe)

DESCRIPTION

Étant donné que les titres de la Ville de Montréal contiennent des restrictions quant à l'usage des lots 397-615 et 397-628 du cadastre de la paroisse de Longue-Pointe qui ont été inclus en partie dans les lots 2 244 000, 2 244 001, 2 244 002, 2 244 012 et 2 244 013 du cadastre du Québec, il est nécessaire d'appliquer les dispositions prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, en vue de permettre à la Ville de Montréal de se libérer de ces restrictions.

JUSTIFICATION

Les parties des lots 397-615 et 397-628 de la Paroisse de Longue-Pointe ont été retirées du domaine public par le règlement no. 7221 et ont été cédées aux propriétaires riverains en 1988. (Ci-joint plans M-158 Longue-Pointe - fermeture et M-159 Longue-Pointe - vente) Dans les actes de vente publiés au bureau de la publicité des droits de la circonscription de Montréal sous les numéros 4035519 à 4035523 (voir tableau ci-dessus), la Ville de Montréal s'est engagée à appliquer les dispositions de l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, et ce, en ces termes :

« Vu que la cession ci-devant consentie par Napoléon Lebrun a été faite à la condition que, notamment, lesdits lots servent pour fins d'avenue, rue ou ruelle, la Ville, pour se libérer de cette restriction, entreprendra sans délai les procédures indiquées au dernier alinéa de l'article 36b de sa Charte. »

Les dispositions du dernier alinéa de l'article 36b de la Charte en vigueur au moment de ces transactions sont maintenant contenues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal.

L'article 193 de l'annexe C de la Charte se lit comme suit :

« La Ville est libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur d'une rue, ruelle, voie, place publique ou parc, dès que les formalités suivantes sont accomplies :

- 1° la publication d'un avis à cet effet dans les journaux avec un croquis des terrains visés;
- 2° le paiement de l'indemnité fixée par la cour lorsque, dans les douze mois de la publication de cet avis, le donateur ou ses ayant droits ou successeurs ont exercé leur recours, sauf qu'elle est libérée automatiquement si le recours n'est pas exercé dans ce délai;
- 3° l'inscription au registre foncier d'un avis signé par le greffier et constatant l'accomplissement des formalités prévues aux paragraphes 1 et 2.

Cette inscription se fait par dépôt et l'officier de la publicité des droits est tenu de recevoir l'avis et d'en faire mention au registre foncier. »

Ainsi, l'article 193 de l'annexe C de la Charte permet à la Ville de Montréal de se libérer des restrictions quant à l'usage comme ruelles des lots ou parties de lots, et ce, afin de pouvoir régulariser l'usage de ceux-ci.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Bien que le deuxième alinéa de l'article 193 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal prévoit l'exercice d'un recours au donateur, ayants droit ou successeurs dans les 12 mois de la publication de l'avis, le paiement d'une indemnité fixée par la cour est peu probable. En effet, la donation s'est effectuée il y a plus de 100 ans et la division de la géomatique n'a pas souvenir de réclamation suite à la levée de restrictions sur des ruelles.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville de Montréal respectera ses obligations contractuelles stipulées aux actes publiés sous les numéros 4035519 à 4035523 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il y aurait lieu que le greffier de la Ville de Montréal publie dans les journaux, l'avis mentionné à l'article 193 de l'annexe C de la Charte. Le croquis CR-7024 nécessaire à la publication de l'avis a été préparé par monsieur Michel Lanthier, arpenteur-géomètre, le 8 juin 2015 sous le numéro 1609 de ses minutes au dossier 21943 du greffe commun des arpenteurs-géomètres de la Ville de Montréal. (voir copie en pièce jointe)

Subséquentement, le Service des affaires juridiques devra faire enregistrer au bureau de la publicité des droits un avis au même effet, constatant l'accomplissement des formalités prévues audit article de la Charte.

Enfin, il y aurait lieu qu'une copie de cet avis dûment enregistré soit transmise à la Division de la géomatique de la Ville de Montréal afin que nous puissions annoter en conséquence notre registre officiel.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Publication dans les journaux de l'avis mentionné à l'article 193 de l'annexe C de la Charte. Inscription au registre foncier de l'accomplissement des formalités stipulées à l'article 193 de l'annexe C de la Charte.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hitler DIEUJUSTE
Agent technique

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-07-02

Daniel BROUSSEAU
Chef de section géomatique

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Luc LÉVESQUE
Chef de division Géomatique

Approuvé le : 2015-08-11

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Claude CARETTE
Directeur

Approuvé le : 2015-08-13



Dossier # : 1151701013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ sans taxes à l'organisme à but non lucratif Espace La Fontaine pour la réalisation d'une exposition Hommage à Bronwyn Chester et à ses arbres du parc La Fontaine / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent de 5 000 \$ à Espace La Fontaine pour une exposition sur les arbres du parc La Fontaine;
2. d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-13 16:06

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151701013

Unité administrative responsable :	Service des grands parcs_verdissement et du Mont-Royal , Direction , Division bureau de projets aménagements - grands parcs , Section planification et contrôle
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 a) prendre des mesures adéquates visant à sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel ainsi qu'à favoriser la diffusion des savoirs et des connaissances qui les distinguent
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme de 5 000 \$ sans taxes à l'organisme à but non lucratif Espace La Fontaine pour la réalisation d'une exposition Hommage à Bronwyn Chester et à ses arbres du parc La Fontaine / Approuver le projet de protocole d'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Espace La Fontaine est un organisme à but non lucratif créé en juin 2010. Il offre le service de restauration depuis la réouverture du chalet restaurant du parc La Fontaine en 2011. Il voit à l'élaboration et à la promotion des activités culturelles et éducatives qui y sont présentées. Cet organisme est géré par une entente auprès de l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal et est situé dans un bâtiment de la ville. Le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal (SGPVMR) est responsable du parc La Fontaine. Il soutient par différentes initiatives ce partenariat, dont une participation financière pour l'aménagement du chalet, l'achat de mobilier pour les ailes extérieures et un projet d'aménagement temporaire du parvis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 14 25 0523 - 17 décembre 2014 - Octroi d'une contribution financière de 30 000 \$ à l'organisme « Espace La Fontaine », en conformité avec la convention en vigueur (2014-2017) à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

CA 14 250392 - 6 octobre 2014 - Approbation d'un projet de convention avec Espace La Fontaine pour la période du 6 octobre 2014 au 31 décembre 2017 et octroi d'une contribution financière de 30 000 \$, annuellement, à même le budget de fonctionnement.

CA 11 25 0048 - 8 mars 2011 - Approbation d'un projet de convention, sans subvention, avec Espace La Fontaine pour la période du 8 mars 2011 au 31 décembre 2014 pour la gestion de la restauration et de l'animation du chalet restaurant du parc La Fontaine.

DESCRIPTION

Le projet d'exposition envisagé consiste en un hommage à la chroniqueuse sylvicole feuë Bronmyn Chester. Celle-ci a consacré une grande partie de sa vie à faire connaître et apprécier les arbres de Montréal, dont ceux du parc La Fontaine, par le biais de balades guidées, de publications et d'articles dans les médias. Cette exposition prendra forme dans la vitrine par la présentation de divers artefacts illustrant son travail de recherche, de rédaction et d'animation accompagnés des illustrations et des esquisses de collaborateurs à ses chroniques. En complément à l'exposition dans la vitrine, il est prévu des causeries, des balades et la publication d'un opuscule pour aider les visiteurs à découvrir par eux-mêmes la richesse sylvicole du parc La Fontaine. Cette activité, dont l'inauguration est prévue en septembre 2015, sera également présentée au cour du Mois de l'Arbre en mai 2016 et occasionnellement pendant une durée de trois ans.

En complément de cette animation, une exposition de la photographe Mirabelle Richard sur les arbres sera présentée. Elle mettra en scène les relations entre les humains et les arbres dans divers contextes.

JUSTIFICATION

Jusqu'à maintenant, le SGPVMR n'a pas contribué directement au volet des activités éducatives et culturelles organisées par Espace La Fontaine dans le chalet restaurant. Le projet d'exposition constitue une occasion pour le SGPVMR de soutenir une activité qui animera le parc, d'autant plus que celle-ci a comme thème les arbres du parc, un dossier pour lequel le SGPVMR est le principal porteur à la Ville de Montréal. De plus, ce projet s'inscrit naturellement dans la démarche du plan directeur en cours d'élaboration pour le volet éducation sur le parc, tel qu'identifié dans le processus de concertation publique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce soutien financier spécial est de 5 000 \$ sans taxes sur un budget total de 11 000 \$.

Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service de la qualité de vie, Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal.

Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre car elle concerne le parc La Fontaine, qui est de compétence du conseil de la Ville de Montréal en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales. L.Q.2008, c.19.

À la suite de l'approbation du présent dossier par les instances, le montant du soutien financier sera versé à l'organisme en un seul versement.

Le détail des informations budgétaires et comptables ainsi que la provenance des crédits sont décrits dans l'intervention du Service des finances, Direction opérations budgétaires et comptables.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le service dispensé par Espace La Fontaine dans le parc La Fontaine contribue à la qualité des milieux de vie des usagers du parc. Il rend la fréquentation du parc plus sécuritaire par une présence en cas de situation d'urgence. Les citoyens qui fréquentent ce parc ont accès au chalet qui abrite des services sanitaires. Aussi, Espace La Fontaine prend les mesures nécessaires afin de réduire les matières résiduelles et récupère les matières recyclables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La poursuite des activités et des services offerts par Espace La Fontaine dans le parc La Fontaine a permis, outre l'occupation d'un bâtiment principal inoccupé depuis plusieurs années, de développer par de nombreuses d'activités culturelles de haute qualité. Ce lieu de diffusion occupe un espace de plus en plus important dans le monde culturel de Montréal, comme jadis dans l'histoire de ce parc. Cette exposition d'une personnalité connue du journalisme de la communauté anglophone, de par sa promotion dans les médias anglophones dont le journal The Gazette, permettra d'attirer cette communauté au parc La Fontaine, contribuant ainsi à développer un sentiment d'appartenance à la diversité montréalaise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Tel que convenu avec le Service des communications, un protocole de visibilité est en vigueur et doit être appliqué par l'organisme. De plus, le SGPVMR participera à valider les contenus et s'assura de la visibilité du service.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2015- 09- 30 **Fin:** 2015-11- 08

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la Culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social (Anne-Marie COLLINS)

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Stéphanie S HOULE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel LAUZON
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-08-11

Jean-François NADON
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Carole PAQUETTE
Directrice

Tél : 514 872-1457
Approuvé le : 2015-08-13

**Dossier # : 1151368011**

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un projet d'acte de vente d'un immeuble avec bâtiments dessus érigés, situés au 600 boulevard De Maisonneuve Ouest, 1444 rue Union, 1445 rue University, 1333 rue University et 625 rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, par Corporation immobilière Omers et 2073584 Ontario inc. à 600 de Maisonneuve Ltée, considérant qu'une partie des droits détenus par emphytéose dans cet immeuble appartient à la Ville. N/Réf. : 31H12-005-0269-03

Il est recommandé :
d'approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un projet d'acte de vente d'un immeuble avec bâtiments dessus érigés, situés au 600 boulevard De Maisonneuve Ouest, 1444 rue Union, 1445 rue University, 1333 rue University et 625 rue Sainte-Catherine Ouest dans l'arrondissement de Ville-Marie par Corporation immobilière Omers et 2073584 Ontario inc. à 600 de Maisonneuve Ltée, considérant qu'une partie des droits détenus par emphytéose dans cet immeuble appartient à la Ville, cette partie ayant une superficie de 6 431,57 m² et étant connue et désignée comme étant les lots 1 515 481, 1 515 482 et 1 515 483 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, aux termes de laquelle la Ville accepte ladite cession, tel que prévu au projet d'acte.

Signé par Marc BLANCHET **Le** 2015-07-24 09:48**Signataire :**

Marc BLANCHET

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Développement

IDENTIFICATION

Dossier # :1151368011

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division évaluation et transactions immobilières , Section transactions immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Approuver l'intervention de la Ville de Montréal à un projet d'acte de vente d'un immeuble avec bâtiments dessus érigés, situés au 600 boulevard De Maisonneuve Ouest, 1444 rue Union, 1445 rue University, 1333 rue University et 625 rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, par Corporation immobilière Omers et 2073584 Ontario inc. à 600 de Maisonneuve Ltée, considérant qu'une partie des droits détenus par emphytéose dans cet immeuble appartient à la Ville. N/Réf. : 31H12-005-0269-03

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») a été mandaté récemment afin d'intervenir à un acte de vente d'un immeuble avec bâtiments dessus érigés, situés au 600 boulevard De Maisonneuve Ouest, 1444 rue Union, 1445 rue University, 1333 rue University et 625 rue Sainte-Catherine Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, par la Corporation immobilière Omers et 2073584 Ontario inc. à 600 de Maisonneuve Ltée, connu comme étant Les Promenades de la Cathédrale ainsi que la Tour KPMG (le « Complexe »), considérant qu'une partie des droits détenus par emphytéose dans cet immeuble appartient à la Ville.

Cet acte d'emphytéose, originalement signé par la Ville et 149565 Canada inc., a été publié au Bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Montréal le 15 juillet 1986 et concerne un immeuble situé en tréfonds d'une partie des rues Union et University et du boulevard De Maisonneuve Ouest, dans l'arrondissement de Ville-Marie, d'une superficie totale de 6 431,57 m², connu et désigné comme étant les lots 1 515 481, 1 515 482 et 1 515 483 du cadastre du Québec, tel que présenté sur les plans A, B, C et P joints en annexe (l'« Immeuble »). Le terme de l'emphytéose a débuté le 15 juillet 1986 et se terminera le 14 juillet 2063.

Le 13 juin 1990, Les Promenades de la Cathédrale inc. (auparavant 149565 Canada inc.) a cédé le tiers (1/3) indivis de ses droits dans l'emphytéose à la Corporation immobilière Omers. Le 29 août 1995, Les Promenades de la Cathédrale inc. a cédé la totalité de ses droits dans l'emphytéose à la Corporation immobilière Omers. Le 9 juin 2005, Corporation immobilière Omers a cédé 50 % indivis de ses droits dans l'emphytéose à 2073584 Ontario inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

Le présent sommaire a pour objectif d'approuver une intervention favorable de la Ville prévue à l'acte de vente du Complexe par la Corporation immobilière Omers et 2073584 Ontario inc. à 600 de Maisonneuve Ltée, considérant les droits détenus par la Ville dans une emphytéose relative à l'Immeuble, soit la propriété du tréfonds des rues Union et University entre les rues De Maisonneuve Ouest et Saint-Catherine Ouest ainsi que le tréfonds de la rue De Maisonneuve Ouest, entre les rues Union et University, dans l'arrondissement de Ville-Marie, faisant partie du Complexe.

JUSTIFICATION

Le SPGI recommande d'approuver cette intervention à l'acte pour les motifs suivants :

- Les sommes dues par l'emphytéote à la Ville sont entièrement payées à ce jour.
- Elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Ville-Marie.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucune somme n'est payable ou due dans le cadre de cette transaction.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Intervention de la Ville à cet acte de vente permettra à Corporation immobilière Omers et 2073584 Ontario inc. de conclure cette transaction avec 600 de Maisonneuve Ltée.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise, en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'intervention à l'acte par la Ville au mois d'août 2015.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Ville-Marie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Catherine BEAULIEU)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Daphney ST-LOUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS
Conseillère en immobilier, chef d'équipe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2015-06-19

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Sylvie DESJARDINS
Directrice par intérim

Approuvé le : 2015-07-23

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
SERVICE**

Marc BLANCHET
Directeur général adjoint en remplacement
de M. Jacques A. Ulysse, directeur de service
par intérim et directeur adjoint - Services
institutionnels

Approuvé le : 2015-07-24



Dossier # : 1155175004

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adhérer au programme d'assurances pour les OBNL offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec et reconnaître aux fins du programme les organismes mandataires des six (6) pôles de développement économique local.

Il est recommandé :

1. d'adhérer au programme d'assurances pour les organismes à but non lucratif (OBNL) de l'Union des municipalités du Québec au bénéfice des OBNL, œuvrant sur le territoire de l'agglomération;

2. de reconnaître les OBNL suivants, œuvrant sur le territoire de l'agglomération de Montréal, afin qu'ils puissent adhérer et bénéficier du programme d'assurances pour les OBNL offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec :

- Société de développement économique et communautaire Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal Est;
- CLD Centre-Est;
- Société de développement économique de Ville-Marie;
- CLD Centre-Ouest;
- CLD Grand Sud-Ouest;
- CLD Ouest-de-l'Île.

Signé par Alain DG MARCOUX **Le** 2015-08-17 09:03

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION**Dossier # :1155175004**

Unité administrative responsable :	Service du développement économique , Direction , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Adhérer au programme d'assurances pour les OBNL offert par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec et reconnaître aux fins du programme les organismes mandataires des six (6) pôles de développement économique local.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) a mis en place un programme en assurance de dommages pour les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant dans les municipalités. Plus de 160 municipalités membres de l'UMQ y participent et rendent le programme accessible à près de 3 000 OBNL québécois.

Considérant l'avantage financier important que représente le programme de l'UMQ, les organismes mandataires des six (6) pôles de développement économique local demandent à la Ville de Montréal d'y adhérer et d'en faire bénéficier leurs organisations.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas.

DESCRIPTION

Les municipalités membres de l'UMQ, dont Montréal et ses arrondissements, ont négocié un programme d'assurances avantageux pour les OBNL qui œuvrent sur leurs territoires respectifs. Le programme a été développé spécifiquement pour les besoins de ces organisations et de leurs administrateurs.

Par une résolution de la Ville en ce sens, les organismes des six (6) pôles de développement économique local pourraient adhérer et bénéficier du programme. Ces organismes sont :

- la Société de développement économique et communautaire Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal Est;
- le CLD Ouest-de-l'Île;
- la Société de développement économique de Ville-Marie;
- le CLD Centre-Ouest;

ainsi que les organismes nouvellement constitués en vertu des règles de gouvernance établis en février 2015 avec le milieu local, soit:

- le CLD Grand Sud-Ouest;

- le CLD Centre-Est.

JUSTIFICATION

Selon les informations disponibles sur le site Internet de l'UMQ, les avantages de ce programme sont les suivants :

- Les couvertures d'assurances de base offertes sont étendues et répondent aux besoins de 95% des OBNL;
- Les primes sont abordables. Elles sont les plus basses offertes sur le marché à des OBNL;
- Le processus afin d'obtenir une soumission est des plus simple;
- Les couvertures d'assurance de dommages offertes de base sont les suivantes :
 - Assurance des biens;
 - Assurance responsabilité civile;
 - Assurance administrateurs et dirigeants;
 - Assurance accident des administrateurs non-rémunérés et des bénévoles.
- Plusieurs autres couvertures sont offertes en option.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'adhésion de la Ville au programme d'assurances est sans frais. Par contre, le coût annuel de la couverture d'assurances des organismes mandataires des pôles devra être payé par la Ville de Montréal, puisque c'est la Ville qui est membre de l'UMQ. Ce coût sera par la suite déduit de la contribution annuelle versée à chacun des organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'avantage offert par ce programme permet une réduction importante des coûts fixes pour les organismes de développement économique local. Cette économie pourra être réaffectée directement aux services d'accompagnement auprès des entreprises et des entrepreneurs montréalais.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Transmission de la résolution à l'UMQ.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Martine ÉTHIER
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Valérie POULIN
Conseillère économique

Le : 2015-07-24



Dossier # : 1140810002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour l'année 2015, des virements budgétaires totalisant 58 734 \$ en provenance des autres postes budgétaires, soit 56 094 \$ vers le budget de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et 2 640 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture; Autoriser, de façon récurrente, à compter de 2016 un ajustement de la base budgétaire au montant de 1 444 300\$ en provenance des autres postes budgétaires, soit 1 112 600 \$ vers le budget de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et 331 700 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture; Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire 2017 au montant de 23 300 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture.

Il est recommandé :

1. d'autoriser, pour l'année 2015, des virements budgétaires totalisant 58 734 \$ en provenance des autres postes budgétaires, soit 56 094 \$ vers le budget de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et 2 640 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture;
2. d'autoriser, de façon récurrente, à compter de 2016 un ajustement de la base budgétaire au montant de 1 444 300\$ en provenance des autres postes budgétaires, soit 1 112 600 \$ vers le budget de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et 331 700 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture;
3. d'autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire 2017 au montant de 23 300 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture.

Signataire :

Alain DG MARCOUX

Directeur général
Direction générale , Cabinet du directeur général

IDENTIFICATION

Dossier # :1140810002

Unité administrative responsable :	Service de la culture , Direction , Division des quartiers culturels
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser, pour l'année 2015, des virements budgétaires totalisant 58 734 \$ en provenance des autres postes budgétaires, soit 56 094 \$ vers le budget de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et 2 640 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture; Autoriser, de façon récurrente, à compter de 2016 un ajustement de la base budgétaire au montant de 1 444 300\$ en provenance des autres postes budgétaires, soit 1 112 600 \$ vers le budget de l'arrondissement de Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce et 331 700 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture; Autoriser un ajustement récurrent à la base budgétaire 2017 au montant de 23 300 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture.

CONTENU

CONTEXTE

Le Plan de consolidation des Bibliothèques de Montréal comprend un volet de mise à niveau des installations du réseau par le biais de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques (RAC). Le Programme RAC a été créé afin de réaliser cet objectif du Plan de consolidation et soutenir les arrondissements dans leur projet de bibliothèque. Pour sa part, le Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture établissait que la salle de spectacle de la Maison de la culture Notre-Dame-de-Grâce affichait un degré d'inadéquation et de désuétude qui nécessitait une action à court terme. Le Programme de soutien aux équipements culturels municipaux de la Ville de Montréal vise à favoriser la participation des citoyens à la vie culturelle par la consolidation et le développement d'un réseau de lieux culturels municipaux sur son territoire. Dans le cadre de ces programmes, la bibliothèque Benny et l'espace de diffusion du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce ouvriront leurs portes en janvier 2016.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA14 170276 (11 août 2014) - CE14 1378 (3 septembre 2014) Autoriser une dépense additionnelle de 1 480 239,70 \$, taxes incluses, pour les travaux de construction du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, situé au 6400, avenue de Monkland (1033), dans le cadre du contrat accordé à Groupe Geyser inc. (résolution CA13 170177) majorant ainsi le montant total du contrat de 14 868 107,10 \$ à 16 348 346,80 \$ taxes incluses et demander au comité exécutif d'autoriser un virement de budget additionnel de 639 407,65 \$, taxes incluses (576 763,76 \$ net) provenant du Service de la culture (programme RAC et Forum des équipements culturels).

CE13 0659 (15 mai 2013) - Autoriser un virement budgétaire de 2 117 725 \$ des projets 36610 et 38120 du PTI de la Direction de la culture et du patrimoine vers le projet 30099 du PTI de l'arrondissement, pour la construction du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce comprenant une bibliothèque et un espace de diffusion culturelle.

CE09 1154 (25 juin 2009) - Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques publiques (RAC) :1) Autoriser le projet de la nouvelle bibliothèque Benny dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce. 2) Autoriser un budget maximal de 9 146 000 \$, à même le Programme triennal d'immobilisation (P.T.I.) du Service du développement culturel, de la qualité du milieu de vie et de la diversité ethnoculturelle, nécessaire à la réalisation dudit projet, 3) Autoriser un virement de 3 200 000 \$ à même le Programme triennal d'immobilisation du service des finances pour la mise à niveau des collections.

CE09 0007 (14 janvier 2009) 1) - Autoriser la mise en place d'un processus administratif et décisionnel dans le cadre du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) de bibliothèques publiques. 2) Autoriser des modifications au texte du programme RAC.

CA08 17 0214 (18 juin 2008) - Accord de principe de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce pour la construction d'une bibliothèque dans le secteur « Benny Farm ».

CE07 1967 (5 décembre 2007) - Confirmer la mise en place du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction (RAC) de bibliothèques publiques.

DESCRIPTION

En fonction de l'attribution budgétaire déterminée par le Service des finances :
Bibliothèque Benny

Pour le calcul du montant à transférer, l'ouverture de la bibliothèque Benny a été fixée au 25 janvier 2016. À partir de cette date et ce, jusqu'à la fin de l'année, on considère dans le montant de transfert que les besoins en ce qui concerne l'achat de documents seront moins importants que durant une année normale d'exploitation, une grande part de la collection étant neuve. La Division des activités regroupées de la Direction des bibliothèques effectue pour la bibliothèque Benny les acquisitions, la préparation matérielle ainsi que le traitement intellectuel, ce qui est inclus au transfert. La période de pré-ouverture consiste à organiser et placer la nouvelle collection sur le rayonnage, installer l'équipement et préparer le personnel. Cette période de pré-ouverture débute trois (3) mois avant la date d'ouverture. Pour la bibliothèque Benny, la pré-ouverture sera effective le 25 octobre 2015.

En 2015, le budget nécessaire pour la période comprise entre la pré-ouverture et la fin de l'année pour la bibliothèque Benny s'élève à 195 915 \$. De plus, un transfert de 2 640 \$ à la Direction des bibliothèques du Service de la culture est demandé pour tenir compte des coûts supplémentaires engendrés par l'agrandissement de cette bibliothèque. Ces derniers comprennent les coûts reliés aux techniciens en bureautique pour un total de 2 640 \$.

En 2016, le budget pour la bibliothèque Benny s'élève à 1 051 600 \$ et celui à la Direction des bibliothèques du Service de la culture est évalué à 331 700 \$. Le transfert à la Direction des bibliothèques se compose de 316 260 \$ pour le traitement documentaire, 13 239 \$ pour les techniciens en bureautique supplémentaire et 2 201 \$ pour les licences.

En 2017, il faudra prévoir un budget de 1 051 600 \$ pour la bibliothèque. En ce qui a trait à la Direction des bibliothèques, les coûts supplémentaires sont estimés à 355 000 \$ et se répartissent comme suit : 338 500 \$ pour les acquisitions, la préparation matérielle ainsi

que le traitement intellectuel et un montant de 16 500 \$ pour le soutien informatique et les licences reliées au système informatique de gestion des bibliothèques. Il faudra donc prévoir un ajustement au budget 2017 de la Direction des bibliothèques pour tenir compte de ces coûts additionnels.

Espace de diffusion du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce

Ces montants sont évalués sur la base de la grille ODER élaborée dans le cadre du Plan d'action 2010-2014 du réseau Accès culture. Cette grille est un outil destiné à évaluer les coûts de la diffusion culturelle municipale du réseau Accès culture à partir des éléments suivants : l'offre (O), la demande (D), l'équipement (E) et les ressources (R). Elle n'inclut toutefois pas les coûts d'exploitation. Cette grille a servi de base de calcul pour les nouveaux budgets paramétriques de la catégorie « musée/exposition et foires/centres communautaires-activités culturelles ». La période de pré-ouverture consiste à finaliser l'installation des équipements spécialisés et à les roder, à préparer l'espace et la programmation qui s'y déroulera.

En 2015, le budget nécessaire pour la période comprise entre la pré-ouverture et la fin de l'année pour l'espace de diffusion du Centre culturel Notre-Dame-de-Grâce s'élève à 45 979 \$.

En 2016, il faudra également prévoir un budget de 246 800 \$ pour cet espace de diffusion.

JUSTIFICATION

Dans le cadre du Programme RAC et du Forum des équipements culturels, la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et l'arrondissement visé ont investi des sommes importantes afin de répondre aux besoins de la population et pour offrir à celle-ci une bibliothèque et un espace de diffusion culturelle de qualité. La bibliothèque Benny représente un ajout significatif au réseau des bibliothèques. De plus, la bibliothèque Benny, avec ses 3 227 m², et l'espace de diffusion du Centre culturel, avec ses 1 152 m², représente un investissement d'environ 21 M\$.

Ces équipements culturels étant sur le point d'ouvrir au public, il est maintenant nécessaire d'en assurer le bon fonctionnement, et ce, en regard des normes et critères recommandés. L'ouverture et la mise en service de ces équipements constituent une amélioration des services offerts pour la population de l'arrondissement mais également pour l'ensemble de la population montréalaise.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants alloués pour le fonctionnement de l'installation ont été déterminés par le Service des finances.

Les fonds proviennent du compte « Autres postes budgétaires du budget de fonctionnement de la Ville ». Les transferts sont pour la pré-ouverture et la période comprise entre l'ouverture et la fin de l'année 2016.

Les montants sont ventilés comme suit :

	Bibliothèque Benny	Espace de diffusion du Centre culturel*	Total
Date de pré-ouverture (mise en service)	2015-10-25	2015-10-25	
Date d'ouverture	2016-01-25	2016-01-25	
Centre culturel NDG (2015)	195 915 \$	45 979 \$	241 894 \$

Direction des Bibliothèques (2015)	2 640 \$	N / A	2 640 \$
TOTAL (2015)	198 555 \$	45 979 \$	244 534 \$
Centre culturel NDG (2016)	1 051 600 \$	246 800 \$	1 298 400 \$
Direction des Bibliothèques (2016)	331 700 \$	N / A	331 700 \$
TOTAL(2016)	1 383 300 \$	246 800 \$	1 630 100 \$

* Un solde de 185 800 \$ est déjà prévu à la base budgétaire de l'arrondissement de CDN-NDG.

À partir de 2017, le budget est estimé à 1 653 400 \$; dont 1 051 600 \$ pour la bibliothèque, 246 800 \$ pour l'espace de diffusion et 355 000 \$ à la Direction des bibliothèques.

Si les dates d'ouverture prévues sont modifiées après le transfert de ces montants, des corrections seront appliquées aux surplus de gestion.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Cette réalisation s'inscrit dans l'orientation du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 : "Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels ". De même, elle vise une certification LEED.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

- Assurer l'ouverture et le bon fonctionnement de ce nouvel équipement culturel (bibliothèque et espace de diffusion);
- Assurer une qualité de service aux résidents de cet arrondissement;
- Assurer une équité dans l'offre de service des équipements culturels;
- Bonification de la lecture publique, augmentation du nombre d'abonnés et consolidation du réseau des bibliothèques publiques de la Ville de Montréal;
- Améliorer la qualité de la diffusion dans l'arrondissement grâce à un lieu de proximité mieux adapté aux besoins de la diffusion culturelle professionnelle;
- Mise à la disposition de la population montréalaise d'un équipement accueillant, moderne et ouvert sur le milieu;
- Participation accrue du réseau des bibliothèques publiques à l'effort collectif pour faire de Montréal une ville de lecture, de savoir et d'innovation;
- Participation plus adéquate du réseau Accès culture à l'accessibilité à la culture;
- Contribution aux objectifs généraux de la Ville en regard de l'Agenda 21 de la Culture.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Il n'y aura pas d'opération de communication, en accord avec le Service des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce : 25 janvier 2016

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier s'inscrit dans la Politique de développement culturel 2005–2015 de la Ville de Montréal, qui a été adoptée par le comité exécutif en 2005. Il permettra plus précisément de contribuer à l'engagement 7, libellé comme suit : « *La Ville se donnera un plan de rattrapage et de mise à niveau de ses bibliothèques, qui comprendra notamment l'ajout d'employés spécialisés et non spécialisés, la mise à jour des collections, l'augmentation des heures d'ouverture, la mise en réseau informatique, de même que la mise aux normes, l'agrandissement ou la construction de certains locaux* ».

Il s'inscrit également dans les suites données à l'engagement 9 qui prévoyait que le réseau de diffusion culturelle, maintenant connu sous le nom d'Accès culture, se dote des moyens nécessaires pour mettre en oeuvre une mission collective clarifiée et mieux arrimée aux nouvelles réalités montréalaises.

La première orientation intitulée « *Améliorer l'accès à la culture* » du Plan d'action 2007–2017 - Montréal, métropole culturelle prévoit, quant à elle, deux actions spécifiques, à savoir « *reconnaître les bibliothèques comme l'infrastructure de base d'une ville de culture et de savoir* » ce à quoi le maintien et l'amélioration des collections contribuent et « *consolider et mettre en valeur le réseau de diffusion culturelle* » ce que permet l'ouverture de ce nouvel espace de diffusion.

A la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Gilles BERGERON)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Michelle DESJARDINS)

Avis favorable avec commentaires :

Côte-des-Neiges - Notre-Dame-de-Grâce , Direction des services administratifs et du greffe (Marion ANGELY)

Avis favorable avec commentaires :

Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction (Julie CASTONGUAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Richard ADAM
Chef de division

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-11

Luc JODOIN
Chef de division planification développement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jean-Robert CHOQUET
Directeur

Tél : 514 872-4600

Approuvé le : 2015-08-17



Dossier # : 1151020001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section soutien à l'exploitation et à la sécurité des immeubles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière, des activités d'entretien de la bibliothèque Rivière-des-Prairies pour un montant annuel de 89 749 \$ à compter du 18 janvier 2015 et autoriser le virement budgétaire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies vers le SGPI conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Il est recommandé:

D'accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière, des activités d'entretien de la bibliothèque Rivière-des-Prairies pour un montant annuel de 89 749 \$ et autoriser le virement budgétaire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies vers le SGPI . D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-12 11:56

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1151020001

Unité administrative responsable :	Service de la gestion et de la planification immobilière , Direction , Division soutien et exploitation , Section soutien à l'exploitation et à la sécurité des immeubles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Accepter, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, la prise en charge par le Service de la gestion et de la planification immobilière, des activités d'entretien de la bibliothèque Rivière-des-Prairies pour un montant annuel de 89 749 \$ à compter du 18 janvier 2015 et autoriser le virement budgétaire de l'arrondissement Rivière-des-Prairies vers le SGPI conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CONTENU

CONTEXTE

Le bail emphytéotique de la bibliothèque Rivière-des-Prairies s'est terminé le 17 janvier dernier. La Ville agit maintenant comme propriétaire de l'immeuble et l'arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles en assume l'entière gestion. À la demande de l'arrondissement, le SGPI prendra l'immeuble à sa charge pour les activités d'entretien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA15 3006 0156 - 2 juin 2015 - Ratifier la prise en charge des activités d'entretien de la bibliothèque Rivière-des-Prairies par le Service de la gestion et de la planification immobilière au montant de 139 749 \$.

DESCRIPTION

Les services d'entretien qui seront rendus à l'arrondissement comprennent les activités d'entretien correctif, l'entretien planifié et les travaux mineurs de remplacement de composants selon les responsabilités suivantes:

- L'entretien à contrat des éléments architecturaux: enveloppe extérieure, toiture et finis intérieurs.
- L'entretien en régie des systèmes électromécaniques: plomberie, ventilation, chauffage, climatisation, réfrigération, électricité.

- L'entretien à contrat des systèmes de sécurité: alarmes incendie, systèmes d'intrusion et gicleurs.

Ce budget ne comprend pas l'entretien du site (pelouse et déneigement) le lavage de vitres et l'entretien sanitaire qui seront gérés directement par l'arrondissement. Il ne comprend pas non plus la facture de consommation énergétique puisque cette dernière sera défrayée directement à même le budget de l'arrondissement par le biais de la facturation immobilière.

JUSTIFICATION

Le Service de la gestion et de la planification immobilière de la Ville de Montréal dispose de la main-d'oeuvre qualifiée et est en mesure de réaliser l'ensemble des activités d'entretien requis pour cet édifice.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de la prise en charge du bâtiment représentent un montant de 89 749 \$ et seront intégrés à la facturation immobilière de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Lan-Huong DOAN)

Avis favorable :

Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles , Direction du développement du territoire et études techniques (Guy BRAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Julie CASTONGUAY
Conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-06-12

Johanne ROUILLARD
Chef de division - Soutien et exploitation

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Johanne ROUILLARD
Directrice par intérim - exploitation - entretien
et réparation

Approuvé le : 2015-07-30

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Jacques A. ULYSSE
Directeur par intérim du Service de la gestion
et de la planification immobilière

Approuvé le : 2015-08-12



Dossier # : 1157041001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du chalet du Mont-Royal par Montréal International pour le lancement officiel du Réseau des ambassadeurs du Grand Montréal qui se tiendra le 30 septembre 2015 de 15 h à 24 h. Édicter une ordonnance autorisant la gratuité du loyer en vertu de l'article 14 du Règlement sur les tarifs d'agglomération 2015 d'une valeur de 6 500 \$ et payer les dépenses liées aux frais usuels pour l'utilisation du chalet à la Division des événements publics, estimé à 1500\$.

Il est recommandé :

1. Autoriser l'occupation du chalet du Mont-Royal par Montréal International pour le lancement officiel du Réseau des ambassadeurs du Grand Montréal qui se tiendra le 30 septembre 2015 de 15 h à 24 h. Édicter une ordonnance autorisant la gratuité du loyer en vue de l'article 11 du Règlement sur les tarifs d'agglomération 2009 d'une valeur de 6 500 \$ et payer les dépenses liées aux frais usuels pour l'utilisation du chalet à la Division des événements publics, estimé à 1500\$.

Signé par Jacques A. ULYSSE **Le** 2015-08-10 12:33

Signataire : Jacques A. ULYSSE

Directeur général adjoint
Direction générale , Direction générale adjointe - Services institutionnels

IDENTIFICATION

Dossier # :1157041001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Bureau des relations internationales , -
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'occupation du chalet du Mont-Royal par Montréal International pour le lancement officiel du Réseau des ambassadeurs du Grand Montréal qui se tiendra le 30 septembre 2015 de 15 h à 24 h. Édicter une ordonnance autorisant la gratuité du loyer en vertu de l'article 14 du Règlement sur les tarifs d'agglomération 2015 d'une valeur de 6 500 \$ et payer les dépenses liées aux frais usuels pour l'utilisation du chalet à la Division des événements publics, estimé à 1500\$.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'événement «Je vois Mtl», Montréal International a lancé le projet du Réseau des ambassadeurs du Grand Montréal qui rassemble des acteurs passionnés du Grand Montréal afin de contribuer activement au rayonnement de la métropole à travers le monde.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG14 0561 - 12 décembre 2014 - Adopter le règlement intitulé "Règlement sur les tarifs d'agglomération" (exercice financier 2015).

DESCRIPTION

Le lancement officiel du Réseau des ambassadeurs du Grand Montréal, lequel événement sera présidé par le maire de Montréal et président de la Communauté métropolitaine de Montréal, M. Denis Coderre, est organisé par Montréal international qui est un organisme partenaire de la Ville de Montréal et se déroulera le 30 septembre 2015 de 15 h à 24 h. Une demande de gratuité du chalet du Mont-Royal a été demandé par l'organisme au Bureau des relations internationales (BRI) de la ville de Montréal. Le BRI a émis un avis positif à cette demande.

JUSTIFICATION

Le coup d'envoi officiel du Réseau des ambassadeurs du Grand Montréal lui donnera l'impulsion nécessaire pour poursuivre sa croissance et atteindre un niveau plus élevé de membres. Cet événement permettra également de mettre en valeur et de célébrer le savoir, le savoir-faire, l'innovation, la créativité et les succès du Grand Montréal dans toutes les sphères d'activités.
De plus, l'événement sera présidé par le maire de Montréal, M. Denis Coderre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'article 14 du Règlement sur les tarifs d'agglomération 2015, la Ville de Montréal offre la gratuité uniquement sur les coût de location du chalet du Mont-Royal de l'ordre de 6 500 \$.

Montréal International n'assumera aucun coût pour l'utilisation du chalet. Par contre, l'organisme prendra à sa charge l'ensemble de la coordination de l'événement incluant les coûts de la nourriture, des boissons et du service.

Suivant le règlement sur la tarification du chalet, advenant le prêt du lieu par la Ville de Montréal à un organisme partenaire, cette dernière doit assumer les frais usuels, soit les frais d'installations électriques supplémentaires, la mise en évitement du système d'alarme incendie, le personnel d'entretien et de la surveillance. Ces frais sont estimés à 1 500 \$ et seront assumés par le Bureau des relations internationales.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cet événement permettra de mobiliser les leaders et les acteurs de différents milieux afin qu'ils adhèrent au Réseau des ambassadeurs du Grand Montréal et d'accroître le rayonnement international, la compétitivité et l'attractivité du Grand Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Montréal International s'engage à annoncer dans ses activités médiatiques la contribution de la Ville à la tenue de l'événement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Roxanne DUFRESNE)

Avis favorable avec commentaires :
Service de la culture , Direction associée Cinéma-Festivals-Événements (Sylvie GIROUX)

Avis favorable avec commentaires :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Véronique BELPAIRE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Claude THERRIEN
Conseillère en affaires internationales

ENDOSSÉ PAR Le : 2015-08-03

Chantal I. GAGNON
Directrice générale adjointe

CE : 40.002

2015/08/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 40.003

2015/08/26 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS